

6211-01-035

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ
ET DE SÉDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT À FERMONT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 19 décembre 2017 à 19 h
Centre multifonctionnel CLIFFS, Salle A
50, rue le Carrefour
Fermont

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 19 DÉCEMBRE 2017

MOT DU PRÉSIDENT	1
-------------------------------	---

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

M. JOËL MARQUIS.....	12
M. MARC FAFARD	16
M. UGO LAPOINTE — COALITION QUÉBEC MEILLEURE MINE.....	20
M. YVAN CROTEAU — RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES GROUPES ÉCOLOGISTES.....	22
PARTI VERT DU QUÉBEC.....	26

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	29
--	----

PAUSE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. DANIEL GIRARD	39
M. ÉRIC CYR.....	48
M. MARCO OUELLET.....	53
M. MARC FAFARD (À DISTANCE).....	64
M. DAVID POIRIER.....	66
M. PASCAL MICHAUD.....	67
M. ANDRÉ MICHEL.....	76
M. ÉRIC LÉVESQUE.....	85
M. DANIEL GIRARD.....	96
M. ÉRIC CYR.....	110
M. JACQUES BLAIS.....	113
M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET.....	116

MOT DE LA FIN	124
----------------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 DÉCEMBRE 2017 À 13 HEURES

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont* par ArcelorMittal.

10 Je me présente, Michel Germain, et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Isabelle Mélançon.

 Je suis secondé par le commissaire Georges Lanmafankpotin.

15 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu de la ministre, le 20 novembre dernier. Cette lettre s'adresse au Président du BAPE, M. Philippe Bourke. Ainsi :

20 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au BAPE -- au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement -- de tenir une audience publique concernant l'aménagement des bassins B+ et Nord-Ouest par ArcelorMittal Exploitation Minière Canada et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.* »

25 Et c'est signé, « *Isabelle Mélançon* ».

30 Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer à la ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

35 De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

40 Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donc donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

5 Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

10 Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

15 C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

20 Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

25 D'ailleurs, respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

30 À partir de ces deux analyses, donc celle du BAPE et celle du Ministère, la ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

35 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil encore une fois où une documentation pertinente est disponible.

40 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 18 décembre, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis à la ministre du Développement durable, de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 17 avril 2018.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos Règles de procédure.

5

Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources qui ont été invitées.

10

Puis les requérants seront invités à exprimer les motifs de leurs requêtes. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet. Et, à la suite de cela, toutes les demandes d'audience publique seront rendues publiques par le BAPE.

15

Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet.

Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

20

Je mentionne également que nous avons... étant donné que Fermont est une région éloignée, nous avons mis en place un mécanisme pour permettre à des gens de l'extérieur de poser des questions par écrit à la commission. On va donner, bien entendu, priorité aux gens qui sont dans la salle pour poser des questions, mais on va s'assurer également que les questions du public, donc, qui est à distance, puissent être posées ; à ce moment-là, c'est la commission qui va les poser.

25

L'audience publique, je le rappelle, est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir.

30

L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet, c'est-à-dire avoir des éclaircissements, des explications, des précisions sur la documentation qui fait partie de l'étude d'impact.

35

Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'informations ou des réponses de la part des personnes-ressources qui sont présentes.

Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

40

La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leur réaction à une réponse donnée par le promoteur ou une personne-ressource, mais bien les questions qu'ils désirent

poser.

5 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 23 janvier 2018.

C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire « *Avis d'intention* » disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

10 Autre possibilité, vous pouvez signifier le plus tôt possible au coordonnateur du secrétariat de la commission, M. Maxandre Guay-Lachance, qui est ici ce soir, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

15 Faites-le savoir à notre coordonnateur au plus tard... donc, par les différents moyens que je viens d'énumérer, au plus tard deux semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit d'ici le 11 janvier... donc, ça peut être dès ce soir, mais ce qu'on vous demande, c'est d'ici le 11 janvier 2018.

20 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, -- dans le cas des mémoires transmis, là, les présentations verbales, ça va de soi, mais pour les mémoires -- vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 18 janvier 2018 à 16 h 30.

25 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

30 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Donc, c'est au choix des personnes.

35 Après les séances de l'audience publique, donc des deux parties, la commission pourrait poser des questions par écrit au promoteur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

40 Donc, on demande toujours la collaboration, que ce soit les personnes-ressources ou le promoteur, pour avoir des réponses le plus rapidement possible. Bien entendu, on s'assure que les questions que l'on va acheminer se répondent rapidement, dans le sens que si on demande une étude à produire, à réaliser une étude, on comprend que ça ne peut pas se faire en 48 heures.

Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet dans le centre de consultation dont vous trouverez les informations à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

5

De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans le centre de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

10

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Donc, on parle d'une semaine en jours ouvrables.

15

Ces transcriptions sont également disponibles par Internet dans le centre de consultation régional. Aussi, la webdiffusion audio et vidéo, donc, que nous avons ce soir... nous avons seulement une caméra. Lorsqu'on est venus en avion, on a voyagé avec un équipement léger, mais habituellement, on a plusieurs caméras avec des systèmes de caméras qui se dirigent. Là, on a pu installer une caméra statique qui est à l'arrière, du côté gauche de la salle. Donc, les gens qui nous suivent peuvent nous suivre à distance, en audio et en vidéo.

20

Donc, aussi, la webdiffusion audio et vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport. Donc, théoriquement, jusqu'au... quelque part dans le mois de mai.

25

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

30

Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, bien entendu, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE ; celle des personnes-ressources, encore plus loin à gauche. Vous avez plus vers l'avant, à gauche, le sténotypiste, qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission, donc, à l'accueil, Maxandre est là. À ma droite, vous avez la table des représentants du promoteur et devant vous et nous, la table où les gens qui le désirent viennent poser... viennent s'asseoir pour poser leurs questions.

35

Tel que je l'ai dit tout à l'heure, l'inscription pour les questions se fait à l'arrière auprès de M. Guay-Lachance.

40

Ce soir, le registre sera ouvert après la première pause, donc... bien, en fait, pas... dès le début de la première pause. Deux questions sont admises par intervention sans sous-question. Cette règle permet, habituellement, à un plus grand nombre de personnes de venir poser leurs questions.

Important : toutes les questions du public, comme les gens qui répondent, doivent m'être adressées et je dirigerai les questions aux personnes-ressources, aux personnes concernées, et on peut les diriger à plus d'une personne également.

5

Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée, comme j'ai mentionné. Donc, je demande la collaboration des gens qui viennent poser des questions d'attendre un peu ce que je vais faire. Par contre, pour les questions posées par mon collègue, le commissaire, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

10

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue.

15

Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de la question des participants.

20

Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

25

Bien entendu, les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible.

30

Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer ou qui en est le détenteur, cette personne doit en faire part à la commission au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « *Confidentiel* ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

35

Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera bien entendu rendue publique également. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie, et ce, seulement pendant la durée de son mandat.

40

Les personnes concernées, bien entendu, pourraient contester la décision de la commission. Donc, les gens vont bénéficier d'un délai pour réagir à toute décision de la commission en la matière.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes

quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser au coordonnateur qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission. Et ça peut être un peu la même chose aussi en ce qui a trait à des documents... beaucoup de documents ont des droits d'auteur. Ça aussi, la personne peut faire une vérification auprès de la commission.

5

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. Vous dites : « Bon, ce document-là est d'intérêt -- pourrait être d'intérêt pour la commission et les participants. » La commission examinera son contenu comme elle le fait pour les autres documents déposés.

10

Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition à plusieurs endroits sur les chaises un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services.

15

La première question porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience publique afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une donnée incontournable qui s'inscrit dans la logique du développement durable.

20

Plus il y aura de questionnaires remplis par les participants aux séances, plus nous aurons un portrait des émissions de GES. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

25

J'ai maintenant le plaisir de présenter l'équipe de la commission d'enquête. Donc, à ma gauche, vous avez Mme Anny-Christine Lavoie, qui est ingénieure et analyste de la commission. Mme Lavoie nous assistera durant les séances.

30

L'équipe de la commission d'enquête est également composée de M. Jasmin Bergeron, qui est analyste. Il n'est pas ici ce soir. Le coordonnateur de la commission, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, M. Maxandre Guay-Lachance, est à l'arrière de la salle. Nous avons également une conseillère en communication, qui n'est pas ici ce soir, qui s'appelle... c'est Mme Alexandra Barbeau, et une agente de secrétariat, Mme Rachel Sebareme, qui complète l'équipe.

35

Vous avez également, à gauche, Mme Sylvie Mondor, qui est ici ce soir, qui est notre directrice de l'analyse environnementale. Donc, entre autres, Mme Mondor nous transmettra les questions posées par les participants à distance grâce au formulaire de questionnement en ligne.

40

Alors, on avait permis aux gens qui le voulaient, à compter du 12 décembre, de nous transmettre des questions. Il y en a quelques-uns qui l'ont fait, et on laisse ouvert le mécanisme de questions en ligne, autrement dit, par écrit, pendant la durée de la première partie, et Mme Mondor va examiner les questions reçues.

Pour les questions reçues avec le formulaire mis à la disposition des personnes qui suivent à distance les travaux, la commission les traitera séance tenante et les insérera le plus rapidement possible pendant la séance.

5 Bien entendu, on va essayer de ne pas trop sauter du coq à l'âne. Si on a un sujet puis on a deux questions de deux citoyens qui sont sur ce sujet-là, on va les poser, et après ça, on va attendre... ça peut être quelqu'un qui va poser cinq questions sur des sujets variés. On va essayer quand même de bien les insérer avec les questions et les thèmes discutés. On va essayer de faire notre possible pour répondre... pour poser les questions également du public le plus rapidement possible.

10 Il est à noter qu'en raison des moyens de pression exercés par le Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec, notamment la grève du temps supplémentaire, alors c'est pour ça qu'il y a plusieurs personnes de la commission qui ne sont pas présentes durant cette première partie de l'audience publique. C'est une grève légale.

15 Maintenant, je vais le mentionner, le travail de sténotypie est assuré par M. Christophe Bolduc.

20 Du Centre des services partagés, donc plus loin à gauche, vous avez M. Michel Guimont et M. Michel Filteau, qui s'assurent du fonctionnement et la transmission... le son, et cetera.

À distance, nous avons Pierre Dufour du Bureau, là, qui est chargé de la webdiffusion des séances.

25 Je vais inviter maintenant le porte-parole du promoteur. Donc, je sais qu'il y avait eu des changements dans les noms. Alors, ce que j'ai, c'est M. Gilles Couture, à nous présenter... donc, pour votre présentation, ça va aller plus tard, mais à ce stade-ci, nous présenter les gens qui... vous et les gens qui vous accompagnent.

30 Alors, monsieur Couture, bonjour -- bonsoir plutôt.

M. GILLES COUTURE :

35 Oui. Bonsoir, Monsieur le Président. Merci. Alors, oui, mon nom est Gilles Couture, directeur Énergie avec ArcelorMittal, je travaille depuis 33 ans pour l'entreprise et donc une quinzaine au niveau du département de l'environnement.

40 Alors, pour le projet, évidemment, j'ai quelques collègues de différentes disciplines qui ont contribué, en commençant par ma droite, Jean-François Poulin de la firme WSP, qui est chargé de projet au nom de... au sein de cette firme-là. On a Julie Gravel, qui est conseillère en environnement chez ArcelorMittal ; Serge Thériault, qui est ingénieur concepteur senior au département d'ingénierie,

responsable entre autres des parcs à résidus chez nous. On a Annie Desrosiers, qui est ma collègue également au niveau des plans d'urgence chez ArcelorMittal ; et, finalement, Jean Lavoie, de la firme WSP, qui est aussi chargé de projet, là, et qui nous a supportés dans le projet.

5 Ici, ce soir, également, je ne les nommerai pas tous, mais j'ai plusieurs collègues dans la première rangée ici, à droite, qui ont également participé au projet et qui pourraient servir de personnes-ressources lors de la discussion qui va suivre.

LE PRÉSIDENT :

10 Très bien. Je vous remercie. Maintenant, du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Alors, nous nommer qui est présent ce soir et aussi qui... s'il y a des personnes qui peuvent être accessibles à distance.

15 **Mme MIREILLE PAUL :**

Oui. Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Bonsoir à tous, mon nom est Mireille Paul, je travaille au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à la Direction des évaluations environnementales des projets nordiques et miniers. Ce soir, dans la salle, il y a également M. Michel Renaud de la Direction régionale Côte-Nord, et Mme Brigitte Sirois, également de la Direction régionale Côte-Nord, contrôle.

LE PRÉSIDENT :

25 Très bien. Je vous remercie.

Du côté du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

30 Bonsoir, Monsieur le Président, Alexandre Couturier-Dubé, je suis ingénieur au ministère des Ressources naturelles. Je ne suis pas chargé du dossier ; par contre, je pourrai répondre à toutes les questions, là, plus spécifiquement concernant la restauration des sites miniers.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien. J'avais d'autres noms, les personnes qui sont sur la liste. Ces personnes-là, quoi, seraient disponibles demain ou disponibles à distance?

40 **M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :**

Oui, c'est ça. Je vais prendre les questions en différé, là. Si jamais il y a des questions qui traitent d'autres domaines que je ne peux pas répondre, je vais les prendre en différé et on va répondre demain.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

10 **M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

15 Du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

20 Oui. Bonsoir, tout le monde, Sylvain Boulianne, directeur régional pour la Faune. Je représente le ministère de la Faune, Forêts, Parcs, puis c'est ça. Je n'ai personne avec moi ce soir, mais mes spécialistes... je pourrai prendre les questions en différé, là, pour les différentes espèces.

LE PRÉSIDENT :

25 Très bien. Je vous remercie. Et de la Ville de Fermont?

M. MARTIN ST-LAURENT :

30 Bonsoir, Monsieur le Président, Martin St-Laurent, maire de Fermont et préfet aussi de la MRC de Caniapiscau. J'ai avec moi le directeur de la Ville si jamais il y a des questions qu'il faut répondre par la suite.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien. Je vous remercie.

40 Alors, bien entendu, nous avons également des personnes-ressources que nous pouvons contacter par écrit. On a établi des contacts par écrit notamment avec le ministère des Transports, avec Pêche et Océans Canada, le ministère de la Sécurité publique. Donc, éventuellement, si on a des questions, ça va être des questions que la commission à ce moment-là va envoyer par écrit à ces

personnes-ressources-là.

Comme je l'ai mentionné, toutes les questions posées par la commission et les réponses vont être rendues publiques dans le site Internet de la commission.

5

Maintenant, nous allons arriver avec les... bon, j'ai mentionné l'expertise par écrit. Également, je ne veux pas oublier, j'avais Environnement et Changement climatique Canada aussi pour des questions par écrit.

10

Ce qui est important de mentionner, si la collaboration de d'autres ministères et organismes s'avérait nécessaire, la commission d'enquête, en vertu de ses pouvoirs, pourrait faire appel à eux, à ce moment-là, en tout temps, mais ça va être par écrit.

15

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

LE PRÉSIDENT :

20

Nous avons... en tout, la ministre nous a transmis cinq requêtes d'audience publique. Donc, nous avons, bien entendu, contacté les requérants, entre autres leur demander si certains ou l'ensemble voulaient faire la lecture de leurs requêtes. Alors, on a eu quatre confirmations sur les cinq requêtes.

25

Bien entendu, étant donné que les gens ne sont pas ici ce soir, nous avons communiqué avec eux, nous leur avons envoyé un courriel leur indiquant un numéro de téléphone à contacter. Donc, normalement, ces gens-là suivent l'audience, là, via Internet.

Je vais demander, donc, à quatre des cinq requérants de nous contacter.

30

Je vais commencer avec M. Joël Marquis. Donc, monsieur Marquis, si vous êtes à l'écoute, si vous pouvez nous contacter par téléphone au numéro que M. Guay-Lachance vous a indiqué par courriel. Alors, on va attendre quelques secondes. Alors, si vous nous contactez, on va vous donner l'occasion de faire la lecture de votre requête.

35

M. MICHEL GUIMONT :

Il y a un délai de 30 secondes avec la Web.

LE PRÉSIDENT :

40

En plus? O.K. Donc, un délai de 30 secondes, en plus, pour la transmission.

5 Est-ce qu'il y a un signe? Parce que je peux faire la lecture de la requête de M. Marquis, à ce moment-là, parce que c'est ça le plan B. À ce moment-là, si les gens ne nous contactent pas, je vais faire la lecture de leur requête.

Je vais encore attendre une dizaine de secondes, parce qu'à ce moment-là, je pourrais appeler le prochain... la prochaine personne que j'ai sur la liste pour voir si elle est en mesure de nous contacter, à ce moment-là, on la mettrait en attente pendant que je ferai la lecture de la requête de M. Marquis.

10 Donc, pas de nouvelles?

M. MICHEL GUIMONT :

15 Non.

M. JOËL MARQUIS

20 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vais inviter M. Marc Fafard à contacter la commission à partir du numéro de téléphone indiqué dans un courriel que M. Guay-Lachance lui a envoyé. Donc, entre-temps, je vais faire la lecture de la requête de M. Marquis.

25 Donc, bien entendu, la requête, donc, doit être envoyée à la ministre, à ce moment-là, dans le délai qui était prescrit pendant la période d'informations au public, là, qui a eu lieu cet automne.

30 Donc :

« *Demande d'audience, bassin Mont-Wright, Fermont.*

Madame la Ministre,

35 *Bonjour,*

40 *Je suis de ces gens que l'on identifie comme étant les enfants du fer, c'est à dire les enfants de ces parents qui ont défriché les forêts, érigé les infrastructures (villes et usines d'exploitation) et qu'ils y ont par la suite élevé leurs familles tout en permettant à la compagnie minière Québec Cartier, Québec Cartier Mining, aussi Sidbec-Normines, aujourd'hui la minière ArcelorMittal, d'exploiter les*

gisements de fer de la fosse du Labrador.

5 *Je suis aussi de ces enfants qui, en 1985, ont été déracinés de leur terre natale, Gagnonville, suite à la fermeture des installations de la minière. Aujourd'hui, 32 ans après, je me permets de requérir une audition au Bureau des audiences publiques sur l'Environnement quant au projet intitulé "Bassins Mont-Wright".*

10 *Je me suis intéressé à des points précis de la documentation liés à ce projet mis à la disposition des citoyens. C'est plus précisément le projet de restauration du lac Jeannine et la végétalisation du parc des rejets du procédé de concentration du minerai de fer de l'ancien site d'exploitation du minerai de fer de la Minière Québec Cartier situé au même endroit, près de la défunte ville de Gagnon, qui me laisse un peu plus bavard.*

15 *Je trouve intéressant l'idée de restaurer l'affluent et les effluents du lac Jeannine, de redonner vie à cet écosystème. Cependant, là où j'accroche, c'est à l'idée d'isoler, de sceller le monticule des rejets du concentrateur de minerai de fer -- ou ce que les gens appellent le téling.*

Madame la Ministre, je m'explique... »

20 M. Marquis est-il là?

M. MICHEL GUIMONT :

25 Non, c'est M. Fafard.

LE PRÉSIDENT :

30 C'est M. Fafard? Donc, je vais faire la lecture de la requête puis on va laisser ça à M. Fafard après.

« ... émergent du conflit de la Seconde guerre mondiale, l'urgence de rebâtir les infrastructures tant mobiles qu'immobiles et tant l'approvisionnement en minerai de fer fut rapidement annoncée.

35 *Des techniques d'enrichissement du fer (base silice, haut et basse densité, variant aujourd'hui selon la demande des clients) étant très peu connues, en 1960, les commandes de minerai de fer ressemblaient vraiment à ceci : "Ajustez les équipements de traitement du minerai de fer afin que l'on ne conserve que le concentré de fer ayant une concentration de fer au-delà de 35 %."*

40 *Cette interprétation des faits est facile à faire pour un enfant du fer. Il ne s'agit que d'observer la différence sur le site d'exploitation du lac Jeannine et celle de Mont-Wright quant à la distance séparant*

les puits d'exploitation du minerai de fer et les bâtiments liés au traitement du minerai de fer.

5 *Qui plus est, en 1990, à Mont-Wright, ce qui est connu sous le nom de dumps, les dépôts de sol stérile, ont dû être déménagés. Ces dumps actives jusqu'à ce jour en 1990 étaient devenues trop près des gisements nouvellement mis en exploitation, un phénomène facilement observable sur l'ancien site de la mine du lac Jeannine, près de la Ville de Gagnon. Une distance tellement faible entre les dumps, le puits d'exploitation et l'usine de transformation, mais trop coûteuse à repenser. À la différence qu'à*
10 *Mont-Wright, des installations 10 ans plus jeunes que celles de Gagnon, au lieu d'en fermer la mine, ils ont décidé de déplacer les dépôts de terre stérile, les dumps.*

15 *Voici la facilité déconcertante avec laquelle on peut comprendre le mot d'ordre qui fut donné en 1960 : "Videz les bennes de camions le plus vite possible et revenez charger le vrai minerai de fer, soit celui avec des concentrations de fer élevées."*

20 *Un mot d'ordre qui a vraisemblablement teinté les premières années d'exploitation de la mine du Mont-Wright, si l'on regarde la place qu'occupaient les dépôts de terre stérile, les dumps, à l'ouverture des installations du Mont-Wright, en 1970, soit très près de la fosse en exploitation, le trou du Mont-Wright et le Paul peat 5!*

25 *Aujourd'hui, l'urgence de l'approvisionnement en minerai de fer n'étant plus, des nouvelles pratiques de laboratoire ayant été développées, ceci permit aux minières de répondre aux particularités des commandes de minerai de fer de leurs clients, permettant aux minières d'exploiter des concentrations -- des concentrés de fer beaucoup plus faibles tout en ayant la possibilité de l'enrichir selon les commandes du marché.*

30 *Madame la Ministre, devant ces faits, vous faites-vous une idée du potentiel ferreux qui demeure encore et toujours dans l'accumulation du dépôt de rejets du concentrateur (le téling) existant au lac Jeannine sur l'ancien site de la minière Québec Cartier, aujourd'hui ArcelorMittal.*

35 *Au courant des 10 dernières années, des échantillons du téling du lac Jeannine ont révélé des concentrations de fer exploitables. J'en ai même présenté ma candidature afin d'y travailler, mais sans plus. Aujourd'hui, on propose de revégétaliser le téling du lac Jeannine.*

40 *Du côté de la mine du Mont-Wright, autour des années 1990, la Chine a proposé à la minière Québec Cartier d'acheter le dépôt de rejets du processus de concentration du minerai de fer, l'offre d'achat fut refusée.*

Madame la Ministre, vous imaginez un compétiteur de votre minière vous demander d'acheter vos rejets de production, quand c'est vous qui vous êtes chargé des labeurs liés aux opérations de forage, de dynamitage et d'extraction du minerai de fer et que, dans les faits, il ne reste qu'à votre compétiteur

de refaire circuler vos rejets de concentration de fer dans un système de spirale et d'en diminuer les contraintes liées à la concentration du minerai de fer.

5 La vente du téling du Mont-Wright n'a jamais eu lieu. Pourtant, Madame la Ministre, n'est-ce pas ce que l'on pourrait identifier ici comme un exemple de pratique d'une économie circulaire, tel qu'il en est question dans le programme du développement durable.

10 Dans cette offre de la Chine pour l'achat du téling du Mont-Wright, à quoi la minière s'est-elle tant objectée? Au développement durable ou à l'idée de la venue d'un compétiteur sur le marché international dans sa propre cour?

15 Pourtant, l'idée de la protection de l'environnement date de l'époque des sommets de Rio de Janeiro, de celui de Stockholm, et cetera. L'idée de l'application du pollueur payeur est agréable à imaginer dans l'analyse du présent projet de la minière ArcelorMittal. Ils détruiront une centaine d'hectares de terrain autour du site de la mine du Mont-Wright et en compensation, la minière se propose de restaurer 95 hectares de terrain sur leur ancien site du lac Jeannine, 150 kilomètres au sud.

20 Cela rejoint un peu aussi le principe de la Bourse du carbone : je pollue à un endroit, mais j'investis ailleurs dans l'environnement. J'achète un droit de polluer tout en scellant le potentiel ferreux de l'amoncellement de téling qui gît au lac Jeannine.

25 Les trois RVE, Madame la Ministre : récupérer, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer. Réutiliser, Madame la Ministre.

30 J'ai travaillé pendant l'année 2014 pour les laboratoires Accurassay, un laboratoire d'analyse d'échantillons de mine à Rouyn-Noranda. J'étais attiré au broyage des échantillons que les mines expédiaient. Pendant l'hiver 2014, les échantillons nous provenaient de nouvelles installations de la minière Tata Steel Canada à Schefferville.

35 De par mes souvenirs d'enfance, pour celui qui s'est déroulé plus d'une fois dans les monticules -- qui s'est roulé plus d'une fois dans les monticules du téling du lac Jeannine à Gagnonville, je peux vous affirmer que ce que je soumettais à mon outil de broyage à Rouyn-Noranda en 2014 était bien du téling, des rejets du concentrateur des installations de la défunte Schefferville pour lesquels l'ordre de mission, en 1955, tout comme à Gagnonville, était : "Ne conserver que les concentrations de fer au-delà de telles concentrations pour répondre à la demande mondiale de fer." Faute des connaissances et des technologies actuelles.

40 Les analyses des échantillons de téling exécutées en 2014 à Rouyn-Noranda, au laboratoire Accurassay, ont révélé ces concentrations de minerai de fer intéressantes, tellement que la minière Tata Steel de l'Inde en a perçu le potentiel et l'exploite. Schefferville ainsi que Gagnonville, deux contextes

fort semblables : vite du fer. Sauf que, dans le cas du téling du lac Jeaninne à Gagnonville, il sera végétalisé.

5 *Madame la Ministre, nous devons en parler, et cela, devant les commissaires d'une audience du BAPE.*

Bien à vous. »

10 Et signé « *Joël Marquis, un enfant du fer, conseiller en écologie et en environnement* ».

Alors, c'était la première requête. Maintenant, nous avons M. Marc Fafard en ligne.

Donc, bonsoir, monsieur Fafard.

15 **M. MARC FAFARD :**

Bonsoir.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous donne la parole pour la lecture de votre requête.

25 **M. MARC FAFARD**

M. MARC FAFARD :

30 Parfait. Merci. Donc :

« *Bonjour, madame Mélançon.*

Par la présente... »

35 Ça ne sera pas long, là, je vais me pogner un rythme de croisière. Bonjour à tous présents dans la salle, premièrement. Marc Fafard, je suis de Sept-Îles ou plutôt de l'embouchure de la rivière Moisie. Donc :

40 « *Par la présente, j'aimerais que vous considériez ma demande d'audience publique pour le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à*

Fermont.

5 Je crois que les dernières années dans le monde minier nous ont bien montré que les digues (Dam) cèdent! Donc, je crois qu'une attention particulière, comme une évaluation environnementale, serait un atout pour faire en sorte que le dessin, la construction, l'opération tout comme l'éventuelle fermeture prennent en considération les meilleures pratiques et technologies existantes.

10 La Canadian Dam Association définit ces installations comme des ouvrages de retenue et d'entreposage d'eau ou d'eau contenant des substances autres, exemple : produits pétroliers, résidus miniers, et cetera. Et ayant une capacité de 30 000 mètres cubes et plus avec une hauteur d'au moins 2.5 mètres. Les installations prévues me semblent avoir ces caractéristiques.

15 Plusieurs organismes comme ICMM, MEND, MAC, APEGBC, NRC, les Nations Unies, tout comme les provinces de l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont apporté des changements à leurs réglementations ou législations et directives concernant la construction et l'opération des ouvrages de retenue de résidus miniers.

20 Et même, l'industrie croit qu'elle doit être meilleure dans ses opérations et la gestion de ses résidus miniers.

L'industrie acquiesce l'idée que ces ouvrages ont une durée de vie bien déterminée, si une attention particulière n'est pas présente à partir du design de ces ouvrages. Et je crois que le BAPE est particulièrement fait pour s'impliquer à cette phase cruciale.

25 La mine du Mont-Wright et les territoires concernés par son expansion sont situés dans une région minière où les gens ont une grande expérience dans le domaine et ne demanderaient pas mieux de savoir que la compagnie mettra en place les meilleures pratiques et technologies durant la construction et la gestion de ses ouvrages.

30 Aussi, cette région représente la tête de plusieurs rivières d'importance qui coulent vers le sud, comme la rivière Moisie et la Nipissis, entre autres.

35 Les rivières, en plus d'être un médium naturel qui transportent tous les contaminants qui pourraient affecter chimiquement, physiquement et même biologiquement ces plans d'eau, ces dernières sont pour la plupart des rivières à saumon. Elles sont réputées pour être parmi les plus attrayantes au monde.

40 Leur exploitation récréotouristique dure depuis plus de 150 ans pour les pourvoiries ou clubs américains, et depuis des millénaires par les autochtones (Innus), donc il est primordial de tout faire pour assurer leur intégrité écologique.

5 Je demeure près de l'embouchure de la rivière Moisie et mon pire cauchemar est de la voir devenir rouge après un gros déversement dans le Nord. Et, bien sûr, à chaque fois que j'entends aux "nouvelles" qu'un déversement s'est produit en haut, je me demande quels sont les impacts sur la rivière.

10 Encore la semaine dernière -- parce que lorsque j'ai écrit ça, il y a quelques semaines déjà -- un déversement s'est produit chez ArcelorMittal, et je me souviens de quatre ou cinq déversements au site lac Bloom opéré par Cliffs Mineral Resources du Canada, il y a quelques années.

15 Donc, même les infrastructures récentes ou neuves faillissent, contredisant la phrase classique des minières qu'on entend souvent : "Maintenant, nous ne faisons plus les choses comme avant!"

20 Bien que je veuille que vous compreniez que je ne suis pas contre ce projet, mais je veux que tout soit fait pour que ces nouvelles installations soient les plus sécuritaires possible pour nos plans d'eau à proximité (lacs de tête de la Moisie et de la Nipissis).

25 Pour ce fait, j'aimerais avoir l'occasion de discuter avec les spécialistes du promoteur afin de m'assurer que tout a été conçu pour sécuriser leurs installations en lien avec les événements climatiques extrêmes que nous semblons rencontrer de plus en plus souvent, pour la phase de caractérisation, le design, la construction et les opérations, le contrôle de la qualité et le suivi des ouvrages, la responsabilité des administrateurs et des ingénieurs, et cetera.

30 Ainsi, comme ce projet est un des premiers à être mis sur la table après la catastrophe de Mt Polley, ce BAPE nous permettrait aussi de voir quels changements ont été apportés par le gouvernement du Québec à la réglementation en vigueur afin d'améliorer la fiabilité des ouvrages de rétention des résidus miniers.

35 Veuillez agréer, madame Mélançon, mes cordiales salutations. »

40 Donc, voici ma demande. Merci, Monsieur le Président, de ce moment pour en faire la lecture moi-même. J'espère que c'était audible.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'était quand même pas si pire, ça avait du sens.

Alors, je vous remercie, monsieur Fafard, pour la lecture de votre requête.

Pour vous dire, on a reçu, bien entendu, des questions. Nous avons eu des questions par

formulaire, là. Donc, on les a bien reçues, ça fait qu'on est en train de regarder ça. Ça fait qu'on va essayer de poser ça dans les prochaines... dans la séance actuelle et dans les prochaines séances.

Alors, je vous remercie.

5

M. MARC FAFARD :

Excellent, je vais continuer à l'envoyer de cette façon-là. Merci, ça semble fonctionner.

10

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. MARC FAFARD :

15

Bonne chance avec le BAPE.

LE PRÉSIDENT :

20

Merci. Maintenant, je vais inviter... là j'ai une requête que je vais faire la lecture. Donc, pendant que je fais la lecture de cette requête-là, on va inviter... à ce moment-là, je vais essayer avec Québec meilleure mine, M. Ugo Lapointe.

25

Donc, si M. Lapointe est à l'écoute présentement, je l'invite à nous contacter. Il est déjà là?
Parfait.

Donc, bonsoir, monsieur Lapointe. Monsieur Lapointe?

M. UGO LAPOINTE :

30

Oui.

LE PRÉSIDENT :

35

Oui. Alors, bonsoir, monsieur Lapointe. Donc, vous êtes en ligne, donc, dans la salle d'audience, à Fermont. Donc, je vous invite à faire la lecture de votre requête.

M. UGO LAPOINTE :

40

O.K., parfait. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. UGO LAPOINTE — COALITION QUÉBEC MEILLEURE MINE

M. UGO LAPOINTE :

O.K. Bonsoir, tout le monde. Mon nom, c'est Ugo Lapointe, je suis cofondateur et coporte-parole de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine. Je suis également coordonnateur à MiningWatch Canada.

Donc, nous avons acheminé une demande à la ministre de l'Environnement, Isabelle Mélançon, il y a environ un mois, que je vais vous lire. Donc :

« Par la présente, les membres de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine demandent une enquête et des audiences publiques sur le projet d'agrandissement des bassins d'eau contaminée et de sédimentation de la mine Mont-Wright appartenant à ArcelorMittal près de Fermont. »

Parmi les principaux motifs qui, dans le fond, motivent notre demande, on note trois principaux enjeux. Premièrement, les membres de la Coalition Québec meilleure mine sont préoccupés par les risques de déversement, de bris de digues, soit des résidus miniers ou soit des bassins d'eaux usées et les conséquences catastrophiques qui pourraient s'ensuivre pour la sécurité des personnes situées en aval, l'environnement, voire même l'économie locale et régionale et les finances publiques du Québec ou encore les droits autochtones qui pourraient être affectés par un tel déversement.

On cite en exemple dans la lettre qu'on a soumise à Mme la Ministre la destruction possible, là, de la route 389, tel qu'indiqué dans les études de la compagnie actuellement et les réponses et échanges avec les ministères.

Nous sommes également préoccupés, deuxièmement, par les impacts sur l'environnement, le milieu biologique, l'eau et l'habitat du poisson qui sont situés en aval des installations, à la fois advenant un déversement, mais également juste le fait de construire les installations et de la gestion des eaux usées que ça va nécessiter et les rejets potentiels dans les eaux souterraines et les eaux de surface situées en aval du site.

Tout comme mon prédécesseur l'a souligné, nous sommes particulièrement préoccupés par les

rivières situées en aval, notamment la rivière Moisie, qui est une des grandes rivières à saumon en Amérique... dans l'Est de l'Amérique du Nord, voire même dans le monde.

5 Troisièmement, nous sommes préoccupés par les aspects de sécurité financière, les garanties financières devant assurer le nettoyage du site minier une fois l'exploitation terminée. Les niveaux de ces garanties-là doivent être suffisants pour protéger les contribuables québécois d'une éventuelle fermeture prématurée ou encore des sécurités financières associées à des accidents ou des risques de déversement et les conséquences et dommages qui pourraient être entraînés par de tels déversements.

10 Actuellement, l'assurance de 25 millions qui... pour les accidents ou déversements nous semble nettement insuffisante, étant donné les coûts moyens qui peuvent se chiffrer dans les centaines de millions ailleurs au Canada ou à l'international lorsqu'il y a de tels déversements.

15 Donc, rappelons que le site minier de Mont-Wright constitue déjà l'un des plus grands sites de déchets miniers au Québec, voire au Canada. L'augmentation et le prolongement de la durée des opérations augmenteront l'empreinte du site et également les risques associés à des déversements ou encore à des rejets d'eaux usées dans l'environnement.

20 La Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, nous sommes un organisme de bonne foi fondé en 2008, il y a bientôt 10 ans. Notre mission est de promouvoir des meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques dans le secteur minier au Québec.

25 Aujourd'hui, nous sommes constitués d'une trentaine d'organismes membres représentant collectivement plus de 250 000 individus de partout au Québec, notamment les régions minières que sont la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec. Nous avons des organismes citoyens, des organismes syndicaux qui sont membres chez nous également, des organismes environnementaux.

Sur ce, merci de votre attention, et nous serons présents lors des prochains jours.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie, monsieur Lapointe. Bonne soirée.

35 **M. UGO LAPOINTE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

40 Alors, je vais demander au Réseau québécois des groupes écologistes de nous contacter.

Donc, entre-temps, je vais faire la lecture de la requête envoyée par le Parti vert du Québec à la ministre, donc une requête relativement courte.

5 Donc, si les gens du Réseau québécois nous contactent, alors faites-moi signe.

Donc, comme je le rappelle, nous avons... M. Guay-Lachance a envoyé un courriel au RQGE, donc, avec le numéro de téléphone pour nous contacter.

10 Est-ce qu'on les a? Parfait.

Donc, je vais inviter M. Croteau. Bonsoir, monsieur Croteau.

M. YVAN CROTEAU :

15 Oui, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

20 Oui. Donc, vous pouvez faire la lecture de votre requête.

M. YVAN CROTEAU — RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES GROUPES ÉCOLOGISTES

25 **M. YVAN CROTEAU :**

Oui, bonsoir à tous et toutes. Je tiens à aussi saluer les membres des premières nations présents ou qui écoutent présentement les audiences publiques.

30 J'aimerais d'abord vous faire juste un petit résumé de notre organisme, le Réseau québécois des groupes écologistes. Le Réseau québécois des groupes écologistes existe depuis plus de 30 ans. C'est en 1982, suite au constat des besoins des groupes écologistes de communiquer entre eux, que le Réseau voit le jour. Il s'incorpore comme organisme à but non lucratif en 1988, créé pour faciliter des échanges entre les groupes. Il devient rapidement un véhicule de communication et de diffusion de l'information environnementale au Québec.

35 Au cours des dernières années, le Réseau a élargi son mandat pour représenter les intérêts de ses membres, qui sont plus de 70 groupes répartis un peu partout au Québec, et de la communauté environnementale en général. Entre autres, le Réseau prend position sur des dossiers d'intérêt public,

40

comme la reconnaissance et le financement des groupes, la déréglementation et les dossiers nationaux, tels que l'agriculture, l'eau, la forêt, l'énergie, les mines.

Maintenant, je vais vous lire la requête adressée à la ministre Mélançon :

« Jeudi, 9 novembre 2017

Mme Isabelle Mélançon

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Madame la Ministre, par la présente, le Réseau québécois des groupes écologistes demande à ce que des audiences publiques soient tenues en bonne et due forme par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine du Mont-Wright à Fermont.

Justification pour cette demande

De par son envergure, du type d'exploitation proposé ainsi que de ses conséquences potentielles pour la société, les nations inuits, innus, neskapis, cris et sur l'environnement, ce projet représente du jamais vu au Québec et mérite un examen public approfondi, transparent et impartial de la part du BAPE.

Ce projet minier d'une ampleur sans précédent affectera 11 lacs, 15 rivières et 25 ruisseaux. Il générera 825 millions de tonnes de résidus d'ici 2045 et les différentes fosses devraient atteindre une superficie totale de 11,3 kilomètres carrés à la fin du projet.

Nous avons des questions. Somme toute, ce type de projet soulève de sérieuses questions quant à ses impacts potentiels pour la société, les premières nations et l'environnement. L'ensemble des bénéfices potentiels en justifient-ils les impacts, les risques et les incertitudes résiduels pour les générations actuelles et celles à venir? A-t-on analysé tous les scénarios possibles pour la restauration de la fosse et des résidus miniers?

Quels impact globaux seront-ils générés si on considère l'effet cumulé des stress environnementaux que ce territoire a déjà subis? Quels risques pour les nappes phréatiques et quelles conséquences pour les cours d'eau en aval du site minier?

Quel impact global sur les bassins versants? Quels risques associés à la gestion des digues dans un contexte de changements climatiques instable?

5 *Quels risques pour la santé humaine et l'accès au territoire? Quels impacts potentiels des poussières, du bruit et des vibrations sur la santé et la qualité des travailleurs et les communautés avoisinantes et la vie des citoyens?*

10 *Quels autres moyens ou expériences à travers le monde pourraient nous convaincre de la viabilité à long terme de ce type de développement pour les communautés et notre environnement? Quels effets structurants pour les communautés locales et le Québec ce projet peut-il générer pendant et après la durée de vie du projet?*

15 *Dans un contexte d'éthique et d'acceptabilité sociale, à quels usages durables le fer produit sera-t-il destiné? A-t-on envisagé sérieusement la récupération des réserves disponibles dans les nombreux sites d'enfouissement à travers le monde?*

20 *Comment ce projet respecte-t-il les engagements politiques énoncés à l'égard du développement nordique? Et finalement, où en est rendue la réflexion d'un modèle exemplaire de développement nordique que les promoteurs devront respecter?*

25 *Voilà autant de questions qui préoccupent le RQGE et qui demeurent sans réponse claire.*

30 *Identification et compréhension des enjeux*

35 *Une meilleure identification et compréhension des enjeux nous apparaissent essentielles pour assurer la protection des droits des citoyens et citoyennes, dont le droit à un milieu de vie et un environnement sains.*

40 *Ainsi, le RQGE espère également qu'un examen public par le BAPE permettrait une meilleure compréhension des scénarios et des plans de restauration proposés actuellement par l'entreprise et une évaluation exhaustive des expériences de restauration passées afin d'apporter les ajustements nécessaires.*

Nous croyons également essentiel d'évaluer le lien de responsabilité du promoteur à l'égard de ses travaux de restauration après la fermeture de la mine et nous pensons que des conditions de garantie et de qualité doivent être évaluées selon les incertitudes grandissantes, comme les risques associés aux changements climatiques.

Enfin, étant donné l'envergure de ce projet et de ses impacts potentiels sur les systèmes hydriques environnants, le RQGE se questionne sur le choix de l'échelle du bassin versant de l'étude. L'ampleur du projet risque aussi d'avoir des impacts en dehors de la zone d'étude en affectant l'ensemble des grands bassins versants autour du projet.

5 *Le RQGE invite donc la ministre à demander au fédéral une assistance pour traiter des sujets et enjeux qui concernent la juridiction fédérale. Aussi, une participation du fédéral permettrait sans doute une meilleure participation du public plus élargie et un accès à des expertises et des ressources financières supplémentaires pour les citoyens et organismes participant aux audiences.*

Pour un processus du BAPE juste, équitable et efficient

10 *Le BAPE est l'un des outils démocratiques fondamentaux dont s'est doté le Québec il y a maintenant plus d'une trentaine d'années pour assurer une protection accrue de l'environnement, notamment en donnant l'occasion à des citoyens, des experts et des organismes indépendants de se prononcer lors de la mise en place de projets de développement.*

15 *Face à l'importance du projet, nous nous inquiétons des ressources qui seront accordées au BAPE pour s'assurer de sa crédibilité et de son impartialité tout au long du processus. En conséquence, nous vous incitons fermement à prendre des actions nécessaires pour garantir la confiance de la population et de nos organismes envers cette institution publique. À ce titre, nous vous demandons :*

20 *1. D'accorder un mandat le plus large possible au BAPE afin qu'il puisse couvrir adéquatement l'ensemble des sujets que les conditions exigent ;*

2. D'accorder un échéancier suffisant pour laisser le temps aux participants et participantes de consulter les documents, de participer aux audiences et de préparer des mémoires ;

25 *3. De faire tout en votre pouvoir pour faciliter et promouvoir une participation effective des citoyens et des organismes lors de ces audiences publiques, notamment en rendant disponible une aide financière pour favoriser la participation des organismes à mission environnementale et en rendant disponible un service de vidéoconférence interactif permettant la participation à distance d'experts et ou d'organismes qui ne pourront se déplacer lors des soirées d'audiences.*

30 *Merci de votre attention et de bien vouloir considérer cette demande avec tout le sérieux qu'elle mérite. Sincères salutations. »*

35 *Merci, Monsieur le Président.*

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Croteau, pour la lecture de la requête, et je vous souhaite une bonne soirée.

40 **M. YVAN CROTEAU :**

Merci.

5

PARTI VERT DU QUÉBEC

LE PRÉSIDENT :

10

Maintenant, je vais faire la lecture de la dernière requête, qui est la requête du Parti vert du Québec, donc qui se lit ainsi, qui est une requête du 10 novembre 2017 adressée à la ministre, Mme Isabelle Mélançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

15

Demande d'audience publique sur l'environnement pour le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont.

Madame la Ministre,

20

La présente lettre est pour vous demander de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir des audiences publiques sur le projet de la compagnie ArcelorMittal cité en objet.

25

Les documents soumis par le promoteur nous informent que ce projet modifierait le régime hydrologique et pourrait altérer la qualité de l'eau de surface ainsi que la qualité de l'eau souterraine.

30

Par ailleurs, dans les documents déposés sur le site Web du BAPE, on apprend que le projet, s'il était autorisé tel quel, engendrerait des impacts importants sur l'environnement, notamment la destruction de 11 lacs, 15 étangs et 25 ruisseaux, causant une perte de l'habitat du poisson sur une superficie de 104 hectares et l'empiètement sur 205,9 hectares de milieux humides.

35

Ces impacts préoccupent le Parti vert du Québec et nous sommes d'avis qu'un projet d'une telle envergure, prévoyant des effets irrémédiables sur les milieux naturels et humain, doit absolument être soumis à une enquête et à un examen publics approfondis.

Par ailleurs, l'étude de la documentation déposée sur le projet ne nous a pas permis d'obtenir suffisamment de détails du promoteur sur les mesures envisagées pour réduire au minimum les impacts de ces énormes bassins d'eau polluée sur le milieu environnant.

40

Les engagements d'ArcelorMittal ne sont pas suffisants pour garantir que les activités

d'aménagement, d'opération et de restauration sur ce grand territoire seront réalisées de manière responsable.

5 *Des audiences publiques permettront de mettre en lumière l'ensemble des enjeux soulevés par ce projet et d'étudier davantage les alternatives aux besoins de cette compagnie minière, en tenant aussi compte, en toute équité, du milieu naturel ainsi que de la santé et de la sécurité des citoyens.*

10 *Je vous prie, Madame la Ministre, de décréter la tenue d'un BAPE pour le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright, et ce, le plus tôt possible. »*

Signé « Alex Tyrrell, chef du Parti vert du Québec ».

15 Donc, on me dit que j'ai M. Marquis au téléphone, mais j'ai fait finalement la lecture de votre requête, monsieur Marquis. Donc, je suis désolé, à ce moment-là, il y a eu un retard pour nous joindre, mais j'ai pu faire la lecture de votre requête, j'ai fait la lecture intégrale de votre requête.

20 Ce que je peux vous dire aussi, monsieur Marquis, c'est qu'on a reçu de votre part des questions par écrit, donc on est en train de les regarder pour les intégrer en même temps à nos questions.

25 Donc, ce qu'on... de la façon qu'on va procéder pour l'ensemble des questions qu'on reçoit, qu'on va poser, on indique à ce moment-là qu'on a une question d'un participant, on nomme la personne qui a formulé la question, et à ce moment-là, on va la poser.

30 On va essayer de regarder tout ça, là. On a quand même quatre, cinq personnes... cinq personnes différentes qui ont envoyé des questions, donc on va essayer de bien amalgamer ça avec nos questions et en fonction des sujets qui vont être couverts, là, notamment ce soir et demain.

35 Alors, monsieur Marquis, je ne vous demanderai pas de faire la lecture de votre requête, étant donné que j'ai fait la lecture de votre requête.

M. JOËL MARQUIS :

D'accord. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va?

40 **M. JOËL MARQUIS :**

Oui. Est-ce que je peux rester en ligne pour écouter la soirée?

LE PRÉSIDENT :

5

Comment vous avez dit ça?

M. JOËL MARQUIS :

10

Est-ce que je peux demeurer en ligne pour suivre la soirée?

LE PRÉSIDENT :

15

Non, c'est parce que la ligne, c'est une ligne qu'on a seulement... on n'a pas... même pas de mise en attente, là.

M. JOËL MARQUIS :

20

O.K.

LE PRÉSIDENT :

25

Donc, pour être équitable avec tout le monde, on ne sera pas capable de gérer la ligne avec plusieurs personnes.

M. JOËL MARQUIS :

30

D'accord. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Donc, vous pouvez toujours nous envoyer des questions par le lien, par formulaire.

M. JOËL MARQUIS :

35

Bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

40

Je vous remercie.

M. JOËL MARQUIS :

Je vous remercie. À la prochaine.

5

LE PRÉSIDENT :

Au revoir.

10

Donc, c'était les cinq requêtes que la ministre a reçues. Donc, je rappelle que les textes des requêtes vont être rendus publics, donc, dans... incessamment, là, sur le site Web. Donc, demain, dans la journée, sur le site Web du BAPE, donc les gens vont pouvoir en refaire la lecture.

15

Je vais maintenant inviter le porte-parole du promoteur, M. Couture, donc à présenter le projet. Donc, vous devriez être capable de faire ça... environ 25 minutes, ça vous irait?

Donc, je vous cède la parole.

20

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
M. GILLES COUTURE**

M. GILLES COUTURE :

25

Merci, Monsieur le Président.

30

Effectivement, on va faire un tour d'horizon du projet en environ 25 minutes ; évidemment, ça ne prend pas compte de toute l'information qui a été transmise, mais on va faire le meilleur résumé possible pour les participants.

O.K. Donc, évidemment, on a ici l'agenda qu'on se propose de vous décrire rapidement, là. Donc, je ne passerai pas les points un par un, on va les reprendre rapidement, là, au cours de la présentation.

35

Donc, évidemment, pour ceux qui seraient moins familiers, ArcelorMittal Exploitation minière, on va dire « AMEM » pour la suite de la présentation, c'est une filiale, numéro un mondial de la sidérurgie.

40

ArcelorMittal emploie environ 200 000 employés dans plus de 60 pays dans le monde. AMEM, pour sa part, est l'un des plus importants fournisseurs canadiens de produits de minerai de fer. On

représente environ 40 % de la production du pays.

Nos installations sont situées ici, à proximité de Fermont, là, au site de Mont-Wright ainsi que celui de Fire Lake.

5

Donc, on a ici une carte, là, de nos installations, qui décrit, là, les sites miniers au nord reliés par chemin de fer sur une longueur d'environ 400 kilomètres, pour ramener le concentré qui est produit à la mine à nos installations de Port-Cartier, où l'on retrouve une usine de bouletage, qui permet de donner une valeur ajoutée au concentré, là où on transforme environ 10 millions de tonnes de concentré en boulettes ; et un port en eaux profondes, là, bien situé stratégiquement pour l'expédition à la fois du concentré, des boulettes et aussi même la réception des grains qui arrivent des Grands Lacs, là, de la partie ouest du pays.

10

Donc, pour arriver au vif du sujet qui nous occupe ce soir, on... simplement un simple concept ici, là, du parc à résidus. Comme on vient de le dire, suite à un plan d'expansion, la production actuelle dépasse les 24 millions de tonnes qui étaient visées. Là, on est environ à 25, 26 millions de tonnes par année.

15

On prévoit pouvoir... on a conçu les équipements au cas où on pourrait produire jusqu'à 30 millions de tonnes par année, ce qui n'est pas encore prévu dans le plan des cinq prochaines années, mais c'est une possibilité.

20

Tout ça aurait pour impact, là, de générer 785 millions de tonnes de concentré et presque le double en tonnage de résidus.

25

Nos réserves sont les plus importantes au sein du groupe ArcelorMittal, à près de 2 milliards de tonnes, là, prouvées et probables.

Il faut se rappeler que lorsqu'on produit une tonne de concentré qui va dans le wagon, il y a deux tonnes de résidus qui se retrouvent dans le parc de résidus, à ce moment-là.

30

Et le dessin, ici, à gauche, vous indique le principe de gestion de l'eau qu'on a. Chose importante à retenir : les solides sont déposés au parc à résidus ; l'eau, étant moins dense, flotte et est récupérée dans ce qu'on appelle, au centre, le bassin Hesse Centre.

35

Ce qui est important de mentionner, c'est qu'en faisant ce concept-là, plus de 95 % de nos eaux de procédé sont recirculées, ce qui fait un apport d'eau fraîche qu'on appelle, là, de consommation d'eau fraîche, d'environ 5 % des besoins globaux.

40

Et ici, en bas, au sud, après le traitement, on a ce qu'on appelle l'effluent final, qui doit

évidemment rencontrer les exigences légales avant d'être relâché dans l'environnement comme tel.

5 Donc, le contexte du projet comme tel, on a un parc à résidus qui est autorisé jusqu'en 2026, 2026. Maintenant, on planifie un plan minier qui nous amène en 2045. Évidemment, cela implique des besoins en termes de volumes.

La première... le premier besoin qu'on a est celui d'un bassin d'eau de procédé dont la construction devrait débuter en 2018 pour être fonctionnel en 2020.

10 On énumère ici les raisons, là, qui justifient ça. On va revenir à ces éléments-là plus loin dans la présentation.

15 Et tout ça est accompagné plus tard, en 2026, là, d'une nouvelle aire d'entreposage des résidus. On va vous expliquer pourquoi on le propose. Ça permet d'optimiser à la fois l'empreinte ainsi que la gestion de l'eau qui sera possible suite à l'implantation de ce projet-là.

20 On a ici une carte, là, qui décrit la situation actuelle au parc à résidus. La ligne blanche, dans la partie supérieure de la carte, indique, là, les limites actuellement autorisées par le Ministère, qui nous amènent jusqu'en 2026. Mais comme on le dit, ça ne suffira pas pour les besoins futurs, donc on se doit de modifier ça.

25 Puis on a également, là, les... les ouvrages, là, qui constituent le parc à résidus, le canal qui amène l'eau du bassin Hesse Nord, là où l'eau s'accumule actuellement, vers Hesse Centre, là où on peut puiser notre eau de procédé, avant de relâcher vers Hesse Sud et l'effluent final.

On va voir tantôt, là, que l'eau qui est dans Hesse Nord va être déplacée par la déposition de solides, et c'est ça qui amène assez rapidement le besoin de la création du bassin B+ qu'on appelle.

30 Donc, évidemment, la solution qu'on vous présente ce soir a fait l'objet de multiples études, de scénarios qui ont été utilisés, on parlait... qui ont été regardés.

On a un champ d'action qui était d'environ de 15 kilomètres de diamètre dans lequel on pouvait regarder différentes solutions.

35 Mais en même temps, il y a aussi des réalités géographiques et légales qui étaient bien présentes, qu'on... auxquelles on donne le nom de « contraintes », là. Mais ne parlons ici que de la... par exemple, de la réserve projetée, la rivière Moisie, donc qui est une réalité avec laquelle on doit composer.

40 Il y a aussi des claims miniers qui sont présents. On a aussi nos voisins de la mine du lac Bloom

qui recommence ses opérations prochainement, donc qui fait partie des contraintes physiques auxquelles on doit... avec lesquelles on doit faire face.

5 Et également, évidemment, les limites, les contraintes topographiques de la réalité du milieu comme tel.

Donc, tout en étudiant ces différentes alternatives-là, il y a eu des consultations qui ont été conduites.

10 Donc, on a entre autres un... avec... suite à une entente avec les communautés innues, un comité qui est en fonctionnement, avec lequel on a pu échanger sur le projet, évidemment.

15 Il y a eu des séances d'information et de consultation avec les conseils de bande également. On voit les dates ici, les moments où ça s'est déroulé.

Aussi, il y a des parties prenantes, là, de la région de Fermont, qui ont été consultées sur le projet. Vous avez la liste ici en bas également dans la région immédiate, là, du... dans laquelle on veut faire le projet.

20 Donc, on l'a dit, 10 variantes initiales. Tout ça n'est pas... est sujet, là, à des... à des guides, le guide fédéral, notamment, nous a beaucoup aidés dans cette analyse de variantes-là.

25 À l'entrée de la salle, pendant la pause, ceux qui seraient curieux pourront aller voir, là, toutes les cartes de ces différentes analyses, possibilités qu'on avait. Il y a aussi des gens qui pourront vous donner de l'information si jamais vous êtes intéressés à aller plus loin un petit peu.

30 Ce qui est important de comprendre, c'est qu'il y a différents éléments qui sont tenus en compte aux niveaux économique, mais d'abord... économique, aussi environnemental, socio-économique et technique.

Donc, c'est les volets qui sont regardés lorsqu'on étudie des variantes comme ça, et tout ça est pondéré et reçoit un poids de façon à prendre la décision la plus objective possible.

35 Et c'est le processus qu'on a suivi. On a d'abord éliminé les plus évidentes et puis on a travaillé plus fort sur celles qui semblaient avoir un certain avenir pour en arriver au concept qu'on vous présente ici ce soir.

40 Donc, en quoi ça consiste, en gros? Vous l'avez déjà lu, mais on a notre parc actuel en rouge qu'on... auquel on donne une certaine extension.

Et je vais peut-être revenir plus rapidement, juste pour dire qu'ici, le bassin B+, à gauche, est celui qui doit apparaître, là, pour permettre de gérer l'eau, parce que la déposition des résidus va faire en sorte qu'il n'y aura plus d'espaces suffisants pour gérer l'eau dont on a besoin. Il y a des exigences légales à ce niveau-là.

5

Donc, on crée le bassin B+ pour pallier au déplacement d'eau qui se fait de Hesse Nord, qui va disparaître graduellement.

10

Également, on a le parc fin qu'on appelle au nord-ouest, là, qui va être créé plus tard, où environ 20 % des volumes de solides seront entreposés à terme.

Donc, ici, on a une autre vision... vue isométrique, là, du site, là, avec les différentes composantes du système actuel en 2017.

15

Les prochaines slides vont vous montrer l'évolution séquentielle des choses à mesure qu'on va avancer avec le projet.

20

Donc, en 2020, on se projette en 2020, on a effectivement créé le bassin B+, là, avec un volume d'eau additionnel par rapport à ce qu'on avait dans Hesse Nord, mais qui vient pallier au fait que les volumes ne sont plus nécessaires, comme on... ne sont plus suffisants.

Rappelez-vous qu'on a un haut pourcentage de recyclage d'eau, donc ça prend des volumes, notamment au printemps, parce que durant l'hiver, il y a beaucoup d'eau qui est immobilisée par le gel.

25

Donc, nos ingénieurs doivent calculer ces éléments-là de façon à ne jamais manquer d'eau pour nos besoins d'opération.

30

Et en 2027, on fait un bond vers 2027, là où on fait apparaître le parc à résidus qu'on appelle nord-ouest, là, en haut de l'écran avec les digues et les ouvrages nécessaires.

Pour en arriver à 2045 avec un parc à résidus Hesse, qui est rempli de résidus, de façon optimum.

35

Vous remarquerez que l'empreinte, la dimension, l'aire de ce parc-là a quand même peu augmenté, tout en considérant qu'on a quand même 80 % des solides qui y ont été déposés.

Ça veut dire qu'on utilise les volumes, on va dire, un peu plus en hauteur, en altitude, pour permettre ce tour de force-là, si vous voulez.

40

Et aussi, on fait ça avec du résidu grossier qui permet justement cet empilage-là avec un angle de

repos, là, qui permet de concentrer, si vous voulez, le résidu dans une aire relativement limitée par rapport à ce qu'on avait avant.

Puis on a le parc de résidus fins au nord, là, qui fait le reste du travail, soit les 20 %.

Donc, à terme, on a... un autre avantage que le concept retenu permet, c'est de revégéter de façon progressive -- chose qu'on fait déjà -- le parc actuel, de façon à mieux contrôler entre autres l'érosion éolienne, là, qui est réelle, qui est présente sur le site.

Donc, on sait que la végétalisation qu'on fait déjà améliore la situation de ce côté-là. Donc, c'est un avantage important.

On va aussi redonner, en termes... lorsque... en situation de postrestauration, les lacs et les cours d'eau utilisés seront restaurés puis on leur redonnera l'état acceptable selon les règles du ministère des Ressources naturelles.

Donc, si on essaie un petit peu de résumer les principaux... les principales caractéristiques du concept retenu. On a un retour d'eaux de procédé qui se fait entièrement par gravité, un avantage important en termes d'utilisation de l'énergie.

On se rappelle encore une fois qu'on a besoin de ces eaux-là qui reviennent dans notre système pour qu'on puisse les utiliser de nouveau dans le procédé.

Je répète que la majorité des résidus, soit 80 %, sont entreposés à toutes fins pratiques dans l'empreinte actuelle du parc à résidus qu'on a, et ce qui rend possible la revégétalisation progressive, là, pour un meilleur contrôle entre autres de l'érosion éolienne.

Et finalement, bien, on a quand même, quand qu'on regarde ça, par rapport aux autres scénarios qu'on avait envisagés, tout de même une bonne concentration des infrastructures dans un secteur le plus limité possible, on pourrait dire.

Maintenant, si on regarde pour ce qui est des impacts et mesures d'atténuation, item par item, pour ce qui est de l'eau de surface.

Évidemment, là, puis plusieurs intervenants dans les requérants l'ont souligné, on parle quand même d'ouvrages d'importance. Donc, on ne peut pas parler d'impacts nuls, sauf qu'on a essayé toujours de les minimiser.

Et, dans le cas de l'eau de surface, on a affecté -- on va affecter, en effectuant les travaux, trois cours d'eau, là, dont le débit sera affecté notamment au niveau des pieds de digue.

5 Lorsqu'on construit des digues, évidemment, on se trouve un peu à assécher, si vous voulez, la source de certains petits cours d'eau, qui finissent par reprendre un certain débit à mesure qu'on s'éloigne des digues. Mais momentanément, il y a quand même une baisse de débit dans ces cours d'eau-là.

 Par contre, on a une aire... un bassin versant plus grand qui fait que le HS-1, notre effluent final, va avoir un débit augmenté.

10 En aval du point où HS-1 amène son eau dans le bassin versant, bien, on va se retrouver avec un volume à peu près équivalent à ce qu'on avait avant. Mais de façon momentanée, on affecte quand même le débit de certains cours d'eau.

15 Pour ce qui est de l'eau souterraine, on considère que l'effet est mineur dans... pour les raisons suivantes, c'est que d'abord on a un résidu, selon la classification du gouvernement québécois, qui est considéré à faible risque.

20 Et la nature aussi des digues, de la façon qu'on va les concevoir et la nature du sol avec laquelle on travaille, ils ont la caractéristique d'un niveau de perméabilité qui est quand même assez faible, ce qui fait que l'impact sur les eaux souterraines va être quand même très limité.

 Ça n'empêche pas qu'il va y avoir un suivi de la qualité à l'aide de piézomètres, là, qui va se faire, là, avec un patron de piézomètre distribué de façon stratégique.

25 Au niveau des impacts, évidemment, on l'a entendu déjà, les habitats du poisson sont quand même affectés de façon notable.

 On parle d'un empiètement de 102 hectares. Ça, c'est après avoir cherché, évidemment, à minimiser ces surfaces-là.

30 Mais vous comprendrez, avec la carte que vous avez vue précédemment, que d'éliminer complètement les impacts, c'était chose impossible, sauf qu'on a cherché à les limiter.

35 Donc, oui, il y a des petits lacs et étangs qui sont affectés, quand même des lacs qui ne sont pas... on a parlé tantôt de milieux très productifs, là, dans le cas de la rivière Moisie. On n'est pas dans cette catégorie-là de milieux.

40 On a quand même fait des pêches et on a observé des espèces comme le grand brochet ou le meunier, peu d'omble de fontaine, par exemple.

Donc, on a aussi cherché à s'éloigner de la rivière aux Pékans dans la conception aussi.

5 Et on va y revenir plus en détail tantôt, mais il y a évidemment... à partir du moment où on minimise les impacts puis qu'il en reste, les impacts résiduels, le principe suivant, c'est celui de la compensation. On va vous expliquer comment on envisage de compenser les pertes d'habitat dont on parle ici.

Aussi, on a les milieux humides qui sont affectés, un empiètement d'environ 200 hectares.

10 Encore là, une valeur tout de même considérée de faible moyenne par le rapport qu'on vous a soumis, en grande majorité.

15 Encore là, il va y avoir aménagement de milieux humides dans le projet de compensation au lac Jeannine. On va y revenir tout à l'heure.

20 Donc, au niveau de l'utilisation du territoire, on l'a mentionné tantôt, il y a quand même, dans le concept retenu, une concentration des infrastructures sur les propriétés foncières d'AMEM, donc une région qui était quand même déjà affectée par les activités industrielles.

25 Au niveau du paysage, bien, on a évidemment, là, un impact par la création des parcs, mais la revégétalisation qu'on a déjà commencé à faire puis qu'on va poursuivre, qu'on va pouvoir accentuer à cause de la nature des opérations qu'on va mettre en place, va permettre d'améliorer les choses à ce niveau-là.

30 Vous avez déjà des photos puis on... comme je vous disais tantôt, on voit l'effet déjà sur l'érosion éolienne.

35 Il y a aussi l'UQAC, l'Université du Québec à Chicoutimi, qui nous aide là-dedans à essayer d'optimiser le plus possible la revégétalisation. On parle même de séquestration de carbone pour voir le potentiel que... de séquestration qu'on pourrait avoir à travers nos travaux.

40 Et il y a toujours le programme de suivi des plaintes, là, le cas échéant, s'il y a des besoins qui se manifestent ou des situations qui le commandent.

45 Donc, on est ici au plan de compensation, plan de compensation qui est d'envergure, à la mesure du projet dont on parle ce soir.

50 À notre connaissance, c'est un des plus grands, sinon le plus grand plan de compensation qui aurait lieu au Québec ; peut-être pas à la grandeur du pays, mais certainement au Québec. Donc, si l'information n'est pas exacte, je serais content d'entendre, là, où on le fait mieux.

5 Mais bref, chose sûre, c'est un projet de compensation important qui consiste à redonner ou à créer 92 hectares d'habitat du poisson, une quarantaine d'hectares de milieux humides, et on revégète entièrement le parc à résidus actuel au lac Jeannine par... à travers le projet.

Il va y avoir l'enrochement nécessaire. Il va y avoir l'aménagement de frayères, création d'une passe migratoire et de frayères à omble de fontaine, effectivement.

10 Donc, on voit ici un peu, là, une vue isométrique du projet. Je pense qu'on a la séquence, là, ici. On a la revégétation qui vient de se faire au parc à résidus avec l'enrochement nécessaire, là, pour permettre la stabilité des travaux puis l'aménagement d'un canal.

15 Ça, c'est des seuils qui apparaissent à différents endroits stratégiques pour créer des bassins et permettre aussi l'aménagement de frayères éventuellement.

Et finalement, la plus grande surface qui va être créée en termes d'habitat du poisson, c'est par la construction de quelques digues ainsi que d'une passe migratoire, à proximité de la route 389, pour créer un étang, là, d'environ 70 hectares.

20 Donc, c'était ce qui en était pour le plan de compensation.

25 Maintenant, si on revient dans le projet dans son ensemble, je résumerais cette slide-là en disant qu'à toutes les étapes du projet, que ce soit la conception, construction, exploitation et la fermeture, restauration, il y a l'application des meilleures pratiques possibles qui vont être mises en place, soit des exigences de type légal ou bien des pratiques qu'on adopte sur une base volontaire, que ce soit les pratiques de l'Association minière du Canada notamment auxquelles on a beaucoup contribué dans la mise en place de ces pratiques-là, ou le VDMD, qui est une démarche, là, dont l'acronyme signifie « Vers le développement minier durable », dans lequel on retrouve des guides et des façons de faire qui reconnaissent les meilleures pratiques, là, au pays ainsi qu'ailleurs dans le monde.

30 Donc, on n'ira pas dans tout le détail, mais les mêmes principes vont s'appliquer en termes de rigueur, puis s'il y a des questions tantôt à ce sujet-là, j'ai des collègues qui vont se faire un plaisir de vous répondre.

35 En résumé, on peut parler tout de même, là, d'un projet, oui, d'envergure, mais dont plusieurs effets sont positifs.

40 Évidemment, fondamentalement, quand on parle de développement durable, il y a toujours l'élément économique qui fait partie des composantes.

Le projet qu'on vous propose ce soir est essentiel à la poursuite des opérations d'ArcelorMittal ici, dans la région de Fermont, et conséquemment, au maintien des 2 400 emplois directs qu'on crée au moment où on se parle.

5 Je rappelle qu'on fait de la valeur ajoutée avec nos produits puis on vend une partie de nos boulettes également chez... à Contrecoeur, dans une aciérie québécoise, de même que chez Dofasco, en Ontario, où il y a un autre 5 000 emplois.

10 Donc, il y a 10 000 emplois canadiens rattachés à nos opérations, là, directs ou indirects, mais c'est des jobs directs pour ArcelorMittal.

15 Donc, autre avantage : l'optimisation du parc à résidus. Je ne l'ai pas mentionnée tantôt, mais la création du bassin... peut-être rapidement, la création du bassin va être d'un volume supérieur à ce qu'on avait précédemment.

20 Donc, la capacité de décantation de ce bassin-là va être supérieure, ça va faciliter le contrôle des exigences en termes d'effluent final, et également nous assurer des opérations stables au niveau de la recirculation de l'eau dont j'ai parlé précédemment.

25 On a l'item 4 qui avait trait à ça également.

30 Le programme de compensation, bien, je l'ai étalé. C'est un programme de compensation d'envergure qui permet d'améliorer la situation d'un site orphelin dont le ministère des Ressources naturelles était responsable.

35 Donc, on connaît la problématique en province, ça fait que je pense que c'est déjà un élément intéressant, là, qui va être... qui va être réglé et donner une certaine aussi possibilité d'activités dans cette région-là.

40 Et également, on a une photo, là, de la revégétation. Je vous mentionnais qu'on a déjà commencé depuis 2010 la revégétation progressive, et les résultats... on a une recette qui a été développée par un fournisseur ici local et qui donne des bons résultats.

45 Donc, c'est ce qu'on va poursuivre, là, à mesure qu'on va avancer dans la déposition de résidus dans le parc.

Ça complète le résumé qu'on voulait vous faire ce soir.

LE PRÉSIDENT :

40

Alors, merci, monsieur Couture, pour votre présentation.

Alors, il est actuellement 8 h 21, 20 h 21. Nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes.

5

Je vous informe qu'il y a un registre à l'arrière de la salle qui est ouvert pour les gens qui seraient ici dans la salle qui veulent poser des questions.

10

Donc, au retour de la pause, je vais vérifier s'il y a des gens qui veulent poser des questions. Donc, nous allons les inviter à ce moment-là au retour de la pause.

Donc, je vous souhaite une bonne pause. Il y a du café à l'arrière de la salle.

15

Alors, on se revoit à... disons, huit heures... disons, mettons, à moins 20, c'est ça. Donc, disons, à 20 h 40, donc ça va donner un petit peu plus que 15 minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 H 21
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 H 37

20

LE PRÉSIDENT :

25

Alors, nous allons recommencer dans quelques instants. Je vous invite à reprendre votre place.

Alors, nous avons quelques personnes qui se sont inscrites au registre.

30

Alors, comme j'indique -- j'indiquais au discours d'ouverture, donc les gens... deux questions, sans sous-questions, on évite les préambules aux questions, sauf si le préambule est essentiel à la compréhension de la question. Et par la suite, on ne commente pas la réponse obtenue.

Donc, je vais inviter notre premier participant, M. Daniel Girard, à s'avancer à la table ici des intervenants.

35

Alors, bonsoir, monsieur Girard.

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. DANIEL GIRARD

40

M. DANIEL GIRARD :

Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, les membres de la commission.

5

J'ai comme l'obligation de faire un petit préambule à mon... à ma question pour bien qu'on cerne, O.K., la problématique.

10

Bon, mon nom est Daniel Girard, membre du conseil d'administration de l'Association de protection de la rivière Moisie. Notre association a été créée en 1978, déjà plus longtemps que le BAPE, et est là dans le but de la protection de la faune et de la flore de la rivière Moisie et de ses tributaires.

15

Nous sommes les instigateurs de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie afin de pouvoir protéger ce joyau du patrimoine québécois.

Notre organisme est reconnu partout au Québec pour son implication dans le domaine du saumon de l'Atlantique. Tous les ministères oeuvrant dans le domaine faunique et environnemental nous connaissent très bien.

20

Nous ne sommes pas contre le projet, mais souvenez-vous qu'en 1977, il y a eu un important déversement d'eau rouge dans la rivière Moisie.

25

Dans votre étude d'impact, vous reconnaissez le bassin versant de la rivière aux Pékans comme un tributaire important de la rivière Moisie, soit 18 % de son volume ; et 18 %, on vous rappelle que c'est à son embouchure, parce qu'à la gestion de la rivière aux Pékans et Moisie, c'est 43 %.

Vous mentionnez aussi, dans l'étude d'impact, le nom de la rivière Moisie, 32 fois, et celui de la rivière aux Pékans, 149 fois.

30

Pourquoi la firme chargée de faire l'étude d'impact ainsi que le promoteur ne nous a pas consultés dans cet important dossier, qu'on a su uniquement par les médias, il y a à peine un mois, un mois et demi?

35

Donc, j'aimerais que le promoteur et que...

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons poser la question à M. Couture.

40

Donc, pourquoi vous n'avez pas consulté... Donc, si on reprend aussi la question. Donc, qu'est-ce

que... vous l'avez fait dans votre présentation, vous avez consulté les gens du secteur de Fermont. Donc, ce que j'en comprends, vous n'êtes pas sortis de la région de Fermont pour faire de la consultation, dont l'organisme de protection, là, de...

5 Le nom exact de votre organisme, monsieur Girard?

M. DANIEL GIRARD :

10 L'Association de protection de la rivière Moisie, créée en 1978. Et le porte-parole d'ArcelorMittal, M. Couture, nous connaît très très bien.

LE PRÉSIDENT :

15 Alors, monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

20 Écoutez, oui, donc tel qu'expliqué, là, la démarche de consultation, on vous l'a présentée. Donc, on confirme que les organismes qu'on a rencontrés, c'est ceux qu'on vous a présentés, et l'APRM n'apparaît pas dans les organismes qui ont été effectivement consultés.

25 Maintenant, la façon que je propose l'explication à ça, c'est qu'on a... vous avez vu l'impact qu'on a mesuré par rapport aux risques de la rivière aux Pékans, où on a pris grandement soin d'être le plus loin possible de la rivière aux Pékans.

30 Également, on a eu des inputs venant des Innus par rapport à la rivière Moisie. Et je profiterais de l'occasion pour dire que... chose que je n'ai pas mentionnée tout à l'heure, mais M. Girard nous permet de le faire de par sa question. C'est que dans la compensation, les pertes de l'habitat de poisson, on a aussi entrepris une démarche avec Pêche et Océans concernant l'amélioration d'une passe migratoire sur la rivière Nipissis, de façon à améliorer le potentiel salmonicole de la rivière et de façon à atteindre les objectifs qu'on a de compensation pour l'ensemble du projet.

Donc, je ne dénie pas ce que M. Girard prétend au niveau de la consultation, c'est un fait.

35 Par contre, de s'être occupés de la rivière Moisie et de son potentiel, on le connaît... on le reconnaît pleinement, et la démarche qu'on a entreprise avec Pêche et Océans, je pense, est un reflet de l'engagement qu'on a pour la protection de la rivière.

LE PRÉSIDENT :

40

Justement, dans le cas du projet de... de vos projets de compensation, est-ce que vous avez tenu des consultations ou est-ce que vous entendez en faire?

5 Est-ce que vous avez consulté les parties prenantes pour les projets de compensation, par exemple, que ce soit pour l'habitat du poisson ou les milieux humides?

M. GILLES COUTURE :

10 À ce sujet-là, j'inviterais, si vous le permettez, mon collègue Jean-François à répondre.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui. Bonjour, Monsieur le Président.

15 Effectivement, dans l'ensemble des diverses consultations qui ont été menées, il y a eu des discussions par rapport au projet de compensation dans ses diverses... du lac Jeannine, dans ses diverses étapes de réalisation, au fur et à mesure de l'avancement, et notamment avec les Innus de Uashat mak Mani-Utenam.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que c'est fermé actuellement?

25 Donc, est-ce que vous... comme M. Girard faisait allusion, est-ce que vous êtes encore ouverts à tenir de nouvelles consultations, par exemple, avec des organismes qui s'intéressent à la rivière Moisie?

M. GILLES COUTURE :

30 Écoutez, si on va de l'avant avec ce projet de compensation-là, je pense que les intervenants autour de la rivière Moisie vont être des incontournables, définitivement, puis on sait que M. Girard a déjà été impliqué. Je pense qu'il connaît bien le projet auquel on fait référence. Donc, oui.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien.

Monsieur Girard, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. DANIEL GIRARD :

40

5 Bon, ma deuxième question est plus technique un peu, parce que je n'étais pas capable de retrouver... je retrouve le volume d'eau que, oui, vous allez rejeter via le lac Webb dans la rivière aux Pékans, mais j'aimerais connaître le nombre de mètres cubes d'eau seconde qui est déversé par la... par le ruisseau du lac Webb dans la rivière aux Pékans, puis j'aimerais connaître en même temps les écarts, donc les écarts minimaux et les écarts maximaux.

LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur Couture, donc l'effluent du lac Webb, selon les documents que vous avez entre les mains.

M. GILLES COUTURE :

15 Monsieur le Président, je vais requérir l'aide de mon collègue, Jean-François, à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

Pour qu'il fasse les vérifications? Oui.

20 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui, Monsieur le Président, si vous le permettez, on pourrait peut-être présenter une petite capsule qui démontrerait les bassins versants actuels et futurs suite à l'aménagement du projet, pour démontrer un peu comment la gestion de l'eau va se faire.

25 Pour ce qui est de fournir les calculs, on pourrait revenir en différé pour présenter les chiffres officiels après validation.

LE PRÉSIDENT :

30 Très bien.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

35 Parfait. Excusez-nous pour le petit délai.

Donc, le diagramme schématique qu'on voit ici à l'écran présente la gestion de l'eau telle qu'elle est réalisée actuellement.

40 On voit que... un peu comme M. Couture l'expliquait précédemment, dans la présentation, l'eau

de procédé est pompée du bassin Hesse Centre et alimente le concentrateur.

5 Et suite à ça, l'eau est pompée avec les résidus vers le parc à résidus miniers, où il y a une première décantation dans le bassin Hesse Nord, puis l'eau redevient gravitaire vers le bassin Hesse Centre au final, rejet vers l'effluent final HS-1, qui se déverse dans le lac Webb puis vers la rivière aux Pékans.

Donc, si on enchaîne sur la diapositive suivante.

10 Donc, on a une vue en plongée, là, des installations où on voit le bassin Hesse Nord un peu plus au loin dans le parc à résidus, le bassin Hesse Centre au milieu. Puis suite au traitement via l'unité, rejet vers Hesse Sud, qui est un bassin de polissage, puis il y a l'effluent, après ça, HS-1.

On va voir, sur la prochaine diapositive, la carte des bassins versants actuels.

15 On peut voir, comme je le mentionnais, que la plupart des eaux, qui incluent le lac Mogridge, le lac Daigle et le parc à résidus miniers, s'écoulent vers le lac Webb et ensuite vers la rivière aux Pékans.

20 Et en amont, en amont des installations actuelles, on a une série de petits bassins versants qui sont à la tête, à la limite entre le bassin versant de la rivière aux Pékans et celui du réservoir de Caniapiscau, qui s'écoulent via un tributaire, qu'on a appelé le R138, vers la rivière aux Pékans, à peu près huit, neuf kilomètres en amont de la confluence du lac Webb avec la rivière aux Pékans.

25 Dans la situation projetée, on voit que les eaux collectées par le parc à résidus grossiers, le parc à résidus fins nord-ouest et le bassin B+, sont ramenées vers Hesse Centre et le bassin versant du lac Webb pour être retournées à la rivière aux Pékans, au point en aval.

30 Et on se trouve à avoir une réduction des bassins versants de la tête des différents cours d'eau à leur pointe de la rivière aux Pékans un peu plus en amont.

35 Donc, il y a une réduction dans les débits à la rivière aux Pékans entre le point de confluence du ruisseau 138 avec la rivière aux Pékans et la confluence du... de l'exutoire du lac Webb avec la même rivière aux Pékans.

LE PRÉSIDENT :

40 Pour être sûr de bien comprendre : l'exutoire du lac Webb est en bas de la carte, là, dans la partie jaune...

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, exactement, en bas de la carte.

5 **LE PRÉSIDENT :**

... à l'extrémité sud de la carte?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

10

À l'extrémité sud de la carte, exact.

LE PRÉSIDENT :

15

O.K. Très bien. Je vous remercie.

Donc, pour les calculs, pour répondre aux chiffres que M. Girard voudrait avoir, vous allez pouvoir fournir les calculs à quel moment?

20

M. GILLES COUTURE :

Oui, tout à fait.

25

C'est... on parle des débits du ruisseau Webb ainsi que des variations sur une année, là, dans le fond, mois par mois, par exemple?

M. DANIEL GIRARD :

30

Oui, mais en même temps, le fait que vous ayez bloqué l'autre ruisseau qui se jetait un petit peu en amont, O.K., du ruisseau... je ne peux pas l'appeler « le ruisseau du lac Webb », parce que vous avez appelé le ruisseau du lac Webb celui qui est en haut du lac Webb. Donc, celui-là qui se jette entre le lac Webb puis la rivière aux Pékans. O.K.?

35

Donc, vous en avez bloqué un en amont. Donc, il va y avoir possiblement une augmentation des débits dans le ruisseau qui se jette dans la rivière aux Pékans, étant donné que vous avez bloqué l'autre.

40

C'est ça qu'on veut connaître. On veut connaître le nombre de mètres cubes d'eau seconde maximal et minimal ; puis si c'est possible de nous fournir en même temps... parce que ça va faire l'objet de mes questions, mais ça revient au même.

J'aimerais savoir : quand vous faites, en septembre, 66 %, O.K., vous rejetez plus que 66 %, et en octobre, 55 %, quels sont les pourcentages -- les mètres cubes d'eau seconde que ça représente qui vont être jetés dans la rivière aux Pékans?

5

C'est parce que ce n'est pas clair dans l'étude d'impact.

Ce n'est pas... pour nous autres, ce n'est pas...

10 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est pour ça qu'on veut voir quand est-ce qu'on pourrait avoir les résultats des calculs.

M. GILLES COUTURE :

15

Bien, moi, si je résume la demande, pour être bien clair, là, c'est que, dans le fond, c'est un... j'appellerais ça un bilan d'eau autour des modifications qui vont se faire suite à la réalisation du projet. C'est ça que M. Girard veut comprendre?

20 **M. DANIEL GIRARD :**

Mais je veux savoir aussi...

LE PRÉSIDENT :

25

Suite à la construction du bassin B+, entre autres, là, c'est ce que je comprends.

M. DANIEL GIRARD :

30

Le « + », mais je veux savoir exactement, maintenant, qu'est-ce qui coule aussi.

M. GILLES COUTURE :

Oui, oui.

35

LE PRÉSIDENT :

Donc, la situation actuelle et la modification avec la réalisation du projet.

40 **M. DANIEL GIRARD :**

Parce que c'est... on voit le nombre de millions de mètres cubes d'eau qui vont passer par là par année, mais on n'est pas capables de le chiffrer en mètres cubes d'eau seconde à une période précise dans l'année.

5

Donc, c'est pour ça qu'on aimerait avoir cette donnée-là.

LE PRÉSIDENT :

10

Très bien.

Donc, vous seriez en mesure de nous fournir ça à quel moment?

M. GILLES COUTURE :

15

On va tenter de vous fournir ça dès demain.

LE PRÉSIDENT :

20

Très bien. Je vous remercie.

Donc, ça vous va pour votre deuxième question?

M. DANIEL GIRARD :

25

Ça va pour ma deuxième question, mais j'en aurai d'autres à un moment donné.

LE PRÉSIDENT :

30

Très bien.

M. DANIEL GIRARD :

35

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

40

Je vais maintenant inviter M. Éric Cyr.

M. ÉRIC CYR

5

M. ÉRIC CYR :

Bonjour, mon nom est...

10

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Cyr.

15

M. ÉRIC CYR :

... Éric Cyr, journaliste au Trait d'Union du Nord, à Fermont.

Moi, j'aurais deux questions.

20

La première, ce serait plutôt de type périphérique, elle s'adresserait au représentant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Sylvain Boulianne, je crois, qui est ici aujourd'hui.

Monsieur Boulianne, il y a au moins trois mines sur le territoire de la MRC de Caniapiscau, dont deux à Fermont et une à Schefferville.

25

Corrigez-moi si je me trompe, mais il n'y a aucun agent de la faune à temps plein dans la MRC de Caniapiscau. Comment prévoyez-vous intervenir de façon adéquate advenant une situation urgente?

30

Prévoyez-vous ajouter des effectifs afin d'assurer une réponse adéquate, efficace et rapide, advenant une problématique hypothétique particulière?

LE PRÉSIDENT :

Du côté du Ministère?

35

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Cette question-là, je vais être obligé de la prendre en délibéré, parce que les agents de la faune ne relèvent pas du directeur régional de la Faune, mais bien du côté Protection, là. C'est deux... puis ça peut être une donnée sensible, évidemment, là, mais...

40

LE PRÉSIDENT :

Vous allez vous renseigner sur la dynamique...

5

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui.

10

M. ÉRIC CYR :

Donc, vous ne pouvez pas répondre, affirmer qu'il n'y a pas aucun agent à temps plein?

15

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Non, ça ne relève pas de moi, c'est juste ça. Mais je peux répondre, là, je vais aller chercher...

LE PRÉSIDENT :

20

Ce n'est pas son champ de compétence.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui.

25

LE PRÉSIDENT :

Il va vérifier c'est quoi la situation des agents de la faune...

30

M. SYLVAIN BOULIANNE :

C'est ça, parce que...

LE PRÉSIDENT :

35

... où ils sont basés puis comment ils circulent sur le territoire.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

40

C'est juste une question de gouvernance, là, c'est que...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, il va nous fournir une réponse demain, si possible.

5

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui, il n'y a pas de problème.

10

M. ÉRIC CYR :

Parfait. Est-ce que je peux poser ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

15

Oui, allez-y pour votre deuxième question.

M. ÉRIC CYR :

20

Donc, la deuxième question est plutôt de type géopolitique et s'adresserait au représentant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Je ne sais pas s'il y a un représentant ici, ce soir.

25

LE PRÉSIDENT :

Non, on a établi un contact écrit avec eux.

Donc, je présume que votre question est sur la route 389?

30

M. ÉRIC CYR :

Oui, la route nationale 389.

35

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Ça, on va pouvoir... on va la prendre en note et on va pouvoir l'envoyer, à ce moment-là, par écrit aux représentants du Ministère.

40

M. ÉRIC CYR :

Parfait.

5 Donc, la question est la suivante : est-ce que ce projet pourrait avoir une incidence sur le seul lien routier du Nord-Est québécois, la route nationale 389 -- je dis bien « nationale » depuis 2005 -- que ce soit au niveau du tronçon archaïque actuel, Fire Lake-Mont-Wright, ou du nouveau tracé anticipé depuis déjà de très nombreuses années et qui n'a toujours pas vu le jour?

10 Est-ce que ce projet minier pourrait compromettre l'échéancier des travaux routiers nécessaires et essentiels qui ont été repoussés depuis les dernières audiences à Fermont concernant l'implantation de la mine du lac Bloom?

15 Il y a déjà plusieurs années de ça, où il y avait eu des promesses de faites qui ne semblent pas avoir été tenues, qui priorisaient le nouveau tracé déjà en 2009.

 Je précise que nous sommes à l'aube de 2018 et que rien n'a encore été accompli au niveau du nouveau tracé Fire Lake-Mont-Wright, qui deviendrait Fire Lake-Fermont, normalement, là.

20 Parce que les nouveaux projets miniers, évidemment, pourraient accroître l'utilisation du seul réseau routier de la région, là, qui est le seul réseau routier qui relie, donc, la Côte-Nord et le reste du Québec à la MRC de Caniapiscau par Fermont et le Labrador, et qui constitue un lien essentiel au développement économique de la région et...

25 Donc, c'est ça, c'est une question importante, selon moi, là.

 Il y avait déjà eu des promesses en 2009 concernant l'autre projet minier, là, est-ce que...

LE PRÉSIDENT :

30 On va acheminer les questions à savoir où ils en sont rendus, c'est quoi leur échéancier, autrement dit? Où ils en sont rendus...

M. ÉRIC CYR :

35 Bien, s'ils sont respectés aussi, parce qu'ils avaient dit qu'il y avait une prévision en 2009 et on est rendus presque en 2018 puis ça n'a pas été fait encore.

LE PRÉSIDENT :

40 Parce qu'on avait déjà des questions qu'on avait repérées nous-mêmes, on va les amalgamer

avec votre question, à ce moment-là, pour pouvoir envoyer ça au ministère des Transports.

M. ÉRIC CYR :

5 Puis la réponse...

LE PRÉSIDENT :

10 On prend ça en note puis on va mettre ça avec nos questions.

M. ÉRIC CYR :

15 Donc, les deux réponses devraient être disponibles demain, quoi, ici, ou...

LE PRÉSIDENT :

20 Aussitôt qu'on va avoir des réponses du ministère des Transports, on va mettre la réponse en ligne. Ça fait que vous allez pouvoir la consulter, en prendre connaissance sur le site Web du BAPE.

M. ÉRIC CYR :

25 Parfait. Bien, je vous remercie beaucoup. Bonne fin de soirée.

LE PRÉSIDENT :

30 On avait aussi... j'en profite pour mentionner d'ailleurs qu'il y avait une question qui nous a été envoyée par formulaire, là, sur la route 389, donc madame... c'était qui déjà? Mme Gagnon, si je me souviens bien, là. Je l'ai, son nom exact.

35 Mme Louise Gagnon. Donc, entre autres, elle veut savoir quelle est la classification fonctionnelle du ministère des Transports concernant la route 389, quelle sorte de route que c'est notamment dans le secteur.

M. ÉRIC CYR :

40 Bien, ça a été déclaré route nationale en 2005, là, mais ça n'a pas la... ça ne respecte pas les normes minimales de sécurité fixées par le ministère des Transports du Québec.

45 Même si c'est une route nationale, il y a des graves lacunes au niveau de cette route-là, là.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Ça fait qu'on va...

5 **M. ÉRIC CYR :**

Je peux répondre à cette question-là moi-même.

LE PRÉSIDENT :

10

... on va amalgamer cette question-là avec la vôtre.

M. ÉRIC CYR :

15

Je vous remercie beaucoup. Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

20

C'est moi qui vous remercie.

Je vais maintenant inviter M. Marco Ouellet à s'avancer.

25

M. MARCO OUELLET

M. MARCO OUELLET :

30

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

35

M. MARCO OUELLET :

Bonsoir. Bien, en réalité, je vais avoir quatre questions, mais je sais qu'on a le droit à juste deux, là, mais ça va être très... les réponses devraient être très rapides, puis c'est vraiment fait de façon chronologique un peu, mes questions, là.

40

Je peux repasser un deuxième tour, si vous voulez, mais...

5 Le projet du bassin de résidus, ça l'amène à une perte d'habitat. Cette perte d'habitat-là, il y a une compensation qui est reliée à ça. Est-ce que cette compensation-là doit être nécessairement une compensation d'habitat? Est-ce qu'elle peut être une compensation environnementale autre ou même sociale?

LE PRÉSIDENT :

10 Ce qu'on comprend, là, dans le projet, il y a deux pertes potentielles dans le milieu naturel. On parle de la perte d'habitat du poisson, qu'on nous a expliquée, puis la perte de milieux humides.

M. MARCO OUELLET :

15 Oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Pour la perte de milieux humides, par exemple, j'enverrais la question au MDDELCC pour nous dire c'est quoi les exigences du Ministère en termes... lorsqu'un projet arrive sur un milieu et ça entraîne une perte d'habitat en milieux humides, c'est quoi maintenant les exigences du Ministère.

Alors, si, madame Paul, vous pouviez répondre.

25 **Mme MIREILLE PAUL :**

30 Oui, en fait, depuis le mois de juin 2017, le gouvernement a adopté une nouvelle loi, qui s'appelle la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, et qui stipule qu'une perte de milieux humides doit être compensée financièrement et l'argent est déposé dans un fonds régional, si l'autorisation qui est délivrée est une autorisation ministérielle, donc une autorisation de mon ministre.

Par contre, si, comme le projet qui nous occupe ce soir, l'autorisation est délivrée par le gouvernement du Québec, à ce moment-là, il y a un peu plus de latitude.

35 Donc, ça peut être de la compensation par de la restauration d'habitats, ça peut être de la compensation par de la création d'habitats, et ça peut aussi être de la compensation financière.

Donc, actuellement, depuis juin 2017, c'est ce qui encadre nos autorisations.

40 Maintenant, à la question de monsieur à savoir si ça peut... ça peut être autre chose, même

quelque chose qui a plus... a trait au social, je vous dirais que ça vient en tout dernier... en toute dernière possibilité.

LE PRÉSIDENT :

5

Madame Paul, si on se réfère à la Loi justement, la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, on réfère d'ailleurs à l'annexe I. D'ailleurs, j'ai vu récemment, là, il y avait un décret qui a été... une autorisation pour un projet, là, qui date du 15 novembre dernier ; le décret, c'est le 1101-2017, concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à la Municipalité du Village de Pointe-aux-Outardes pour le projet de stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent, du côté ouest municipal, sur le territoire de la Municipalité.

10

Dans le décret, on fait référence carrément à l'annexe I, qui fixe le montant de compensation. Donc, ça veut dire... mais ce qu'on comprend, dans les principes de la Loi, c'est... on dit : il faut compenser dans le même milieu écologique, grosso modo, là, que celui qui est impacté.

15

Donc, dans la Loi, je n'ai pas vu nulle part où on disait... donc, on pourrait... pour financer pour des impacts sociaux. Dans la Loi, je n'ai pas vu de référence à ce moment-là autre que compenser dans la même province écologique, là, pour...

20

Mme MIREILLE PAUL :

Oui, je vais vous retrouver la référence puis je vais vous revenir là-dessus probablement demain.

25

Mais je pense qu'il y a une petite ouverture, mais elle est minime.

Essentiellement, on compense... on restaure ou on crée, en fait, c'est ça les mots qui sont employés ; si on fait des travaux, on restaure ou on crée dans un milieu adjacent ou pour récupérer le même genre de milieu.

30

Et si on va vers de la compensation financière, cet argent-là peut servir encore une fois à de la restauration ou de la création, et non de l'achat de terrains ou de la protection.

Mais comme je vous dis, il me semble qu'il y a quand même une petite ouverture, je vais vérifier, puis si je me trompe, bien, on vous le dira.

35

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous pourriez le sortir de la Loi, parce que je n'ai pas souvenance de ça.

40

Dans le cas du projet qui nous occupe, donc, ce qu'on comprend, étant donné que le projet de la Municipalité du Village de Pointe-aux-Outardes, donc, est soumise à l'annexe I de la Loi pour l'ampleur financière de la compensation à prévoir.

5 Donc, ce que j'en comprends, pouvez-vous me confirmer si vous allez avoir les mêmes exigences financières pour le projet qui nous occupe actuellement?

Mme MIREILLE PAUL :

10 Je comprends que pour le projet de Pointe-aux-Outardes, le gouvernement, qui a comme trois choix, a choisi la compensation financière. C'est bien ce qu'il a fait.

 Donc, il y a un montant qui doit être versé pour... en compensation pour des travaux éventuels de restauration ou création de milieux humides.

15

LE PRÉSIDENT :

 C'est ce que j'ai compris aussi.

20 Dans le cas des projets, donc, si on soumet une autorisation du gouvernement, vous donnez une certaine... un choix au promoteur?

Mme MIREILLE PAUL :

25 Exact.

LE PRÉSIDENT :

 Donc, soit de verser le montant...

30

Mme MIREILLE PAUL :

 Oui.

35 **LE PRÉSIDENT :**

 ... selon le calcul à l'annexe I ou de proposer un projet de compensation?

Mme MIREILLE PAUL :

40

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

5 Donc, ce qui est le cas actuellement, le promoteur propose un projet de compensation. Bien entendu, c'est le promoteur qui le propose.

10 Donc, on nous dit qu'il pourrait y avoir une ouverture, on va nous confirmer l'ouverture sur le milieu social, parce que je ne l'avais pas vue dans la Loi personnellement quand j'en ai pris connaissance assez récemment.

15 Donc, ce qu'on sait, par contre, c'est que le promoteur, lui, propose une compensation. Donc, dans le cas des milieux humides, au lac Jeannine, au lac Jeannine aussi pour l'habitat du poisson puis avec des nuances à faire.

20 C'est sûr que si, vous, vous avez des suggestions, attendons la réponse aussi, vous pourrez en prendre connaissance pour votre mémoire, la réponse de Mme Paul.

25 Si des compensations dites sociales peuvent s'appliquer dans le domaine, à ce moment-là, ça veut dire que dans un mémoire, vous pourrez faire des suggestions.

30 Bien entendu, ça veut dire... ce qu'on comprend, dans ce cas-ci, il y a une latitude, c'est le promoteur propose, le Ministère peut disposer jusqu'à un certain point, hein, mais ça veut dire que peut-être que vous pourriez faire des suggestions.

25

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

30 Alors, il y a une question plus générale dans cette veine qui est posée par M. Yvan Croteau. Il dit qu'actuellement, le gouvernement est engagé dans un processus de révision de la Loi sur la qualité de l'environnement avec le Règlement aussi, et il aimerait savoir dans quelle mesure le MDDELCC a considéré la nouvelle réglementation lors de l'évaluation... lors de l'étude de l'évaluation environnementale du promoteur.

35 Et en même temps, quels sont les changements importants que cette nouvelle réglementation-là pourrait avoir pour le promoteur dans les années à venir.

Mme MIREILLE PAUL :

40 Monsieur le Commissaire, quand vous parlez de réglementation, est-ce que vous parlez de la procédure d'évaluation environnementale ou vous parlez de la Loi sur la conservation et la mise en

valeur des milieux hydriques?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

5 Je pense que la question est liée justement au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts.

Mme MIREILLE PAUL :

10 Effectivement, depuis mars 2017, on... la Loi sur la qualité de l'environnement a été modifiée ; dans certains cas, en profondeur, mais maintenant, il y a tout un train réglementaire à mettre en place pour sa mise en vigueur.

15 Et l'objectif qui est poursuivi, c'est qu'au 23 mars 2018, il y ait un nouveau Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

20 Le projet qui nous occupe a été assujéti en fonction du Règlement actuel. Donc, l'élément qui assujettissait le projet à la procédure d'évaluation environnementale, c'était l'article 2 a) de ce Règlement-là, qui est l'établissement d'un réservoir de plus de 50 000 mètres carrés.

Maintenant, dans la révision réglementaire qui est en cours, on en est à l'étape de la prépublication. Donc, le nouveau texte proposé est disponible, est public pour commentaires.

25 Et dans cette proposition réglementaire-là, en plus de l'assujettissement des... qui est déjà existante des usines de concentration de minerai et de l'ouverture et l'exploitation d'une mine, on introduit également la possibilité d'assujétir certains agrandissements de projets miniers ou des augmentations de capacités de production avec des seuils appropriés.

30 Donc, ça va être... pour le moment, ce qui est sur la table, c'est ça, et ça pourrait dicter l'assujettissement des projets miniers dans le futur.

Mais pour ce qui est du projet présenté ce soir et dont on discute, on est sur le Règlement actuel.

LE PRÉSIDENT :

35 Monsieur Ouellet.

M. MARCO OUELLET :

40 Le projet de compensation du lac Jeannine est quand même situé à plus de 150 kilomètres de

Fermont.

Est-ce qu'il y a des projets qui ont été analysés, des projets, là, plus près de chez nous un peu?
Est-ce qu'il y a eu des projets qui ont été analysés?

5

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Couture.

10

M. GILLES COUTURE :

Effectivement, il y a plusieurs alternatives qui ont été regardées, puis pas juste dans le cadre du projet actuel, là.

15

Pour ceux qui le savent, on a déjà fait des projets de compensation dans le coin de Gagnon. Puis la raison, c'est qu'après avoir exploré les possibilités de projets plus près de Fermont, on a beaucoup investi en temps et en ressources, là, pour trouver des projets potentiels, sans succès.

Donc, oui, ça avait été fait, la réponse.

20

LE PRÉSIDENT :

Par contre, j'aimerais ça retourner à Mme Paul parce que... donc, le Ministère va faire une analyse de la proposition du promoteur, pourrait la juger suffisante, pourrait la juger insuffisante.

25

Actuellement, l'analyse, de quelle façon le Ministère il regarde ça, la proposition, là? Donc, c'est le Ministère qui va avoir le dernier mot, c'est ce que je comprends, en disant... si la proposition n'est pas acceptable, il va redemander au promoteur de refaire ses devoirs.

30

Donc, on en est rendus où actuellement pour le Ministère de l'examen de cette proposition de compensation-là?

Mme MIREILLE PAUL :

35

Comme M. Couture l'a mentionné dans sa présentation, c'est quand même une proposition d'envergure qui mérite... au regard de d'autres projets miniers qui passent chez nous, là, qui mérite considération.

C'est effectivement un des enjeux du projet qui nous occupe.

40

Donc, au moment de... maintenant, après les audiences, on entreprend au Ministère la phase vraiment d'analyse environnementale du projet.

5 Et, au cours de cette analyse-là, on poursuit la discussion avec le promoteur pour bien comprendre son projet de compensation, essayer peut-être de le bonifier.

Parce que maintenant, étant encadrés par la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, on a quand même des exigences qui sont plus élevées que ce qu'on avait avant.

10 Donc, la discussion va se poursuivre avec le promoteur pour en arriver à un projet de compensation qui répond aux exigences.

LE PRÉSIDENT :

15 Bien entendu, ça veut dire que le promoteur peut faire de nouvelles propositions ou répondre à des questions?

Mme MIREILLE PAUL :

20 Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

25 Très bien. Ça va?

Par contre, ce que j'aimerais comprendre également, j'avais regardé une question tout à l'heure... on n'avait pas reçu une question d'un participant sur les...

30 Bien, j'enchaînerais sur... il y avait des questions de M. Marquis, là, en lien justement avec la restauration, donc qui font partie un peu de la compensation.

35 Donc, ce que je comprends, dans le projet de compensation qui est soumis par ArcelorMittal pour la perte de milieux humides, il y a de la compensation en milieux terrestres qui est faite pour... -- ce que j'ai compris quand je l'ai lu, vous me corrigerez, monsieur Couture -- donc pour stabiliser, disons, les milieux humides qui sont autour, même l'habitat du poisson.

Donc, vous faites de la restauration sur le bassin versant en marge, ça s'adonne que ça peut être sur les tas de résidus qui sont au lac Jeannine, là, donc l'ancienne exploitation minière.

40 Donc, ma question s'adresserait au ministère des Ressources naturelles. Lorsqu'une aire a fait

l'objet d'une restauration... donc, M. Marquis, dans ses questions, entre autres, plusieurs de ses questions portent sur la valorisation éventuelle des résidus.

5 Donc, si un site a fait l'objet d'une restauration, est-ce que ça veut dire qu'il ne sera plus jamais...
ça ne pourra jamais être exploité si quelqu'un disait : « Ah, il y a une valeur marchande intéressante
qu'on pourrait exploiter à l'intérieur du tas de résidus. »?

 Une fois que c'est restauré, est-ce que ça devient une aire protégée, par exemple?

10 J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

15 Non, du tout. C'est possible pour un promoteur, dans le futur, peut-être dans 15 ans, si la valeur
économique est démontrée comme étant viable, le nouveau promoteur devra déposer un plan de
restauration, s'engager à remettre le site dans un état satisfaisant suite à ses travaux d'exploitation.

 Donc, non, on n'empêche pas l'exploitation future de ces résidus-là avec le projet ici.

20 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, cette partie-là de la restauration n'empêcherait pas une éventuelle mise en valeur de
résidus qui auraient un jour une valeur économique?

25 **M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :**

 Non.

30 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, ça confirme cet aspect-là.

 Oui, monsieur Ouellet. Voulez-vous... avez-vous une question complémentaire?

35 **M. MARCO OUELLET :**

 Juste pour être capable de comprendre, pour un simple citoyen, là.

40 Il n'est pas nécessairement trop tard pour déposer ou faire analyser un projet qui est plus près de
la région. Est-ce que ça passe par un mémoire ou encore par un autre chemin?

LE PRÉSIDENT :

5 Ça, je pourrais vous répondre sur une partie. Donc, vous pouvez faire des suggestions.

Bien entendu, comme je vous dis, nous, la commission, on n'est pas des... la commission du BAPE n'est pas décisionnelle, c'est le gouvernement du Québec qui rend les décisions.

10 Par contre, la commission, elle émet des avis sur différents sujets. La commission pourrait arriver à la conclusion en disant : « Ah, on a vu des projets qui pourraient être intéressants dans la région de Fermont. »

On s'adresse à ce moment-là au promoteur en disant : « Ah, ça mériterait un examen. »

15 Donc, ça veut dire... si vous avez des suggestions à faire, vous êtes le bienvenu pour nous les faire à l'intérieur d'un mémoire.

M. MARCO OUELLET :

20 O.K.

LE PRÉSIDENT :

25 Vous pouvez nous le présenter ici à Fermont.

M. MARCO OUELLET :

Et juste une dernière question.

30 On est à côté... ArcelorMittal est à côté d'une autre minière, qui est Minerai de fer. Ils ont un parc à résidus, ils sont vraiment à côté, là, à l'intérieur d'un kilomètre peut-être même. Je sais qu'eux autres, voyons, ils vont avoir à travailler sur leur parc à résidus aussi.

35 Est-ce qu'il y a eu un partenariat à quelque part ou des approches de ce côté-là?

Parce qu'on ne voudrait pas revivre un autre BAPE, là, dans deux ans, pour une autre minière qui est juste à côté.

40 Est-ce qu'il y a une analyse qui est faite avec eux autres?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Couture.

5 **M. GILLES COUTURE :**

Je vais juste laisser Julie répondre, là, qui a un petit peu plus d'historique en tête que moi, là, tout simplement.

10 **Mme JULIE GRAVEL :**

La réponse, c'est non.

LE PRÉSIDENT :

15 Oui, madame.

Mme JULIE GRAVEL :

20 Il n'y a pas eu... ArcelorMittal mène à bien son projet et Minerai de fer mène le sien.

Donc, non, il n'y a pas eu d'échanges avec eux ou de partenariats par rapport à la gestion des résidus, parce qu'il y a aussi la question de l'imputabilité aussi à la fermeture de ces ouvrages-là.

25 Donc, pour l'instant, on est des entités différentes, mais on... chacun gère ses résidus miniers.

LE PRÉSIDENT :

30 Ça vous va?

M. MARCO OUELLET :

Merci.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie.

40

M. MARC FAFARD (À DISTANCE)

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

5 J'aurais une question d'un citoyen, M. Marc Fafard, qui demande : « Quelle sera la méthode de dépôt des résidus dans le parc à résidus? Est-ce que l'hiver permet l'utilisation de cette méthode-là, de la même méthode que vous évoquez? »

10 Donc, une question en deux volets : quelle va être la méthode de dépôt des résidus dans le parc à résidus et est-ce que l'hiver permet l'utilisation de la même méthode?

M. GILLES COUTURE :

15 Je m'excuse, je ne suis pas certain d'avoir bien compris.

Vous parlez de... si le projet va permettre la gestion pendant l'hiver, c'est ce que vous dites?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

20 Le premier volet de la question, c'est : quelle est la méthode... bon, dans votre rapport, vous avez mis des positions.

25 Donc, il veut savoir quelle est la méthode de dépôt des résidus dans le parc à résidus, donc la méthode que vous utilisez pour le faire ; et ensuite, est-ce qu'à l'hiver... enfin, le temps de l'hiver, est-ce que ce temps-là permet d'utiliser la même méthode pour déposer les résidus?

Est-ce que c'est plus clair maintenant?

M. GILLES COUTURE :

30 D'accord. Merci.

35 Écoutez, la méthode, c'est une méthode par déposition, là, d'une pulpe qui est composée à la fois d'eau et de solide, qu'on dépose dans le parc.

On comprend qu'à ce moment-là, l'eau flotte au-dessus du solide et se retrouve, là, vers le bassin Hesse Nord actuellement et B+ éventuellement. Le solide a tendance à décanter plus rapidement, évidemment, de par sa densité.

40 Puis le deuxième volet de votre question : oui, tout à fait, c'est... le concept est prévu pour opérer

12 mois par année. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

5 Par contre, dans l'étude d'impact, vous faites une... il y a une nuance entre l'hiver et l'été par rapport au mélange des résidus.

10 Donc, vous dites, en hiver, vous allez laisser les résidus mélangés ou le contraire, là, je ne me souviens plus exactement. Il y a une phrase... vous laissez les résidus fins et grossiers, ils sont mis ensemble, l'hiver et pas l'été?

M. GILLES COUTURE :

15 Oui, effectivement.

Puis j'inviterais mon collègue, M. Thériault, à compléter à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

20 Très bien.

M. SERGE THÉRIAULT :

25 Oui, effectivement.

À l'heure actuelle, les résidus sont déposés l'été en séparant les grossières des fines. Donc, on construit des digues périphériques avec les résidus grossiers.

30 L'hiver, on dépose les résidus mixtes au centre du parc.

Lorsqu'on va déposer, à partir de 2026, les résidus de façon séparée, les fines dans le parc nord-ouest, les grossières vont demeurer, autant l'hiver que l'été, dans le parc actuel.

LE PRÉSIDENT :

35 La nuance est là. O.K. Merci.

Je vais maintenant inviter M. David Poirier à s'avancer.

40 Bonsoir, monsieur Poirier.

M. DAVID POIRIER

5

M. DAVID POIRIER :

Bonsoir.

10

LE PRÉSIDENT :

Votre première question.

15

M. DAVID POIRIER :

Oui. Je me présente, David Poirier, ça fait 13 ans que je suis citoyen de Fermont, puis je suis aussi président du Club de motoneige Les Lagopèdes de Fermont.

20

Puis juste pour vous faire un petit préambule, même si je n'ai pas le droit, là, le Club de motoneige Les Lagopèdes est en opération depuis environ une quarantaine d'années. On a environ 300 kilomètres des plus beaux sentiers au Québec.

25

On ne se cachera pas, là, notre saison d'opération est plus longue que la normale des autres clubs, puis on est environ 500 membres année après année.

Ma première question, bien, je l'ai répondu moi-même en regardant les cartes qu'il y avait à l'entrée. Je ne crois pas que ce projet-là va empiéter sur nos sentiers parce que... non, pas du tout.

30

Puis ma deuxième question, bien, c'est une question qui... comment je pourrais dire? qui survole de... comment je pourrais dire? qui amène des inquiétudes.

35

Si ce projet-là ne voit pas le jour ou n'est pas accepté, qu'est-ce qui va arriver avec les organismes comme nous, le Club de motoneige Les Lagopèdes, puis tous les autres organismes qu'il y a autour de Fermont?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Couture.

40

Donc, le projet serait refusé par le gouvernement. Donc, qu'est-ce qui arrive pour les opérations

d'ArcelorMittal, qu'on peut comprendre de la question?

M. GILLES COUTURE :

5 Bien, effectivement, là... avant de répondre à la question de M. Poirier. Effectivement, c'est qu'il y a une étape entre les deux, qui impliquerait -- on va rester conditionnel -- l'arrêt des opérations avec toutes les conséquences qu'on peut imaginer, donc la perte des emplois.

10 C'est définitif que le membership de l'association de M. Poirier ne pourrait pas rester au même niveau si Arcelor n'opère plus dans la région, là.

Donc, c'est clair que l'impact serait majeur pour son organisme, mais j'oserais dire aussi, de façon très importante, pour tout l'ensemble de la communauté, évidemment.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Ça répond à votre question?

M. DAVID POIRIER :

20 Oui, ça répond très bien. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

25 C'est moi qui vous remercie.

Je vais maintenant inviter M. Pascal Michaud.

Bonsoir, monsieur.

30

M. PASCAL MICHAUD

35 **M. PASCAL MICHAUD :**

En fait, M. Poirier a avancé un peu la question que je me posais, c'est : si, exemple, le projet est refusé et qu'on ne trouve pas un nouveau procédé pour le parc à résidus, on mène en quoi la fermeture de la mine? En quelle année?

40

Avez-vous projections ou avez-vous des idées?

LE PRÉSIDENT :

5 Selon les certificats actuels, de ce que j'ai compris tout à l'heure.

M. GILLES COUTURE :

10 Bien, mes collègues... je vais avancer, d'abord, mon impression face à ça. Ce n'est pas quelque chose sur lequel on a beaucoup élaboré en préparation de l'exercice actuel, vous comprendrez, mais c'est certain que dès... ce qu'on a dit dans la présentation, c'est que dès 2018, il faut entreprendre la construction du bassin B+ pour le compléter en 2020.

15 Donc, je pense qu'il y aura beaucoup d'efforts, d'imagination qui va être requise pour, dès les prochaines années, continuer d'opérer dans le cadre actuel.

Mais Serge... M. Thériault pourrait juste compléter, là, ce que je... mon propos.

M. SERGE THÉRIAULT :

20 À partir de 2020, si on... la réponse est simple, c'est qu'à partir de 2020, si on n'a pas notre bassin B+, on ne peut plus opérer tel qu'on le fait présentement, de façon... tout en respectant les règles de sécurité en vigueur.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. J'irais en complémentaire du côté de Mme Paul.

30 Parce que, comme on l'a vu tout à l'heure, il y a eu des allusions, on a... l'actuel projet, ce qui est assujetti, ce sont les bassins, hein, en vertu du Règlement.

35 Il y a des modifications réglementaires qui s'en viennent qui feraient que, pour les autres projets qui vont venir de même type, bon, ça pourrait être... il va y avoir des déclencheurs différents sur la procédure.

On sait également qu'il y a des... d'autres éléments que vous... vous en parlez dans l'étude d'impact, qui demandent des autorisations, donc, qui sont encore... qui sont en cours, notamment la gestion des eaux.

40 Du côté de Mme Paul, est-ce que vous êtes en mesure de nous faire un résumé des différentes

autorisations?

5 Parce qu'on voit, bon, il y a les bassins, mais il y a d'autres éléments qui semblent être très importants pour la poursuite des activités de la compagnie minière, là, qui sont en demande... demande de permis, là.

Par exemple, des certificats d'autorisation en vertu de l'article 22, ou ça peut être aussi des discussions liées avec... en vertu de la Loi sur les mines.

10 Mais du côté de l'Environnement, je vous laisserais la parole, si vous êtes capable de nous synthétiser.

C'est quoi les obligations réglementaires prochainement pour le promoteur?

15 **Mme MIREILLE PAUL :**

Mais c'est sûr que globalement, bon, peut-être que si on fait un petit historique de la mine, qui existe déjà depuis un bon bout de temps, c'est quand même... c'est une mine qui n'a jamais été autorisée par le gouvernement du Québec.

20 L'ensemble de l'oeuvre n'est jamais passé par la procédure d'évaluation environnementale, mais elle a obtenu auprès de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise, ici, sur la Côte-Nord, un nombre assez considérable de certificats d'autorisation.

25 J'en ai toute une liste ici dans l'ordinateur ; si vous voulez la liste, je peux vous la déposer.

LE PRÉSIDENT :

30 Je ne veux pas nécessairement avoir la liste exhaustive.

C'est sûr que si vous ne l'avez pas loin, on peut l'avoir, on pourrait la déposer, mais ce n'est pas le but de la question.

35 C'était plus de savoir : par exemple, dans ce qui s'en vient, outre un décret du gouvernement pour les bassins, il semblerait y avoir d'autres demandes de certificats d'autorisation qui sont importants à obtenir pour l'entreprise.

Mme MIREILLE PAUL :

40 Oui. C'est sûr que dans l'éventualité où le projet est autorisé par le gouvernement du Québec,

mettons que le parcours de M. Couture et de son équipe ne s'arrête pas là.

Encore une fois, il va devoir déposer à la Direction régionale une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 et qui va être considérée en regard des plans et devis.

5

Donc, là, on est beaucoup plus dans le technique. On est moins dans une évaluation globale des impacts, mais on est vraiment sur la construction comme telle des ouvrages.

10

Et là, c'est au... ça appartient au promoteur de séquencer ou de ne pas séquencer ses demandes d'autorisation. C'est un peu lui qui fait le choix.

Ça dépend un peu du déroulement de son ingénierie de détail. C'est à géométrie variable en fonction des promoteurs.

15

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Couture, dans l'étude d'impact, vous mentionnez que vous alliez...

20

M. PASCAL MICHAUD :

Votre micro n'est pas ouvert, monsieur.

25

LE PRÉSIDENT :

Je pensais l'avoir ouvert, je l'ai fermé. Excusez-moi.

Donc, dans l'étude d'impact, vous mentionnez que vous êtes à revoir toute la gestion des eaux, les eaux de surface notamment, dont dans le complexe minier puis incluant le fameux canal... comment il s'appelle déjà? Mogrige, je veux bien l'épeler.

30

Actuellement, est-ce que vous avez effectivement déposé une demande de certificat d'autorisation au Ministère pour la gestion des eaux ou vous allez le faire?

35

M. GILLES COUTURE :

L'agenda précis à ce niveau-là, Mme Gravel va pouvoir répondre, si vous le permettez.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

Mme JULIE GRAVEL :

Bien, en même temps, ça va me permettre de compléter un peu...

5

Au niveau des certificats d'autorisation du Mont-Wright, on a... il y a un certificat qui a été délivré, je crois, c'est en avril ou en mai, qui justement comprend plusieurs éléments, entre autres l'augmentation de la production jusqu'à 30 millions de tonnes. O.K.?

10

Donc, ça, ça balise, finalement, l'activité du concentrateur et ses besoins en eau.

Il y a tout le volet des haldes, l'empreinte des haldes jusqu'à la fin du projet, donc 2045, et la... tous les fossés, bassins, collectes, nouveaux effluents que ça va générer. O.K.?

15

Donc, au niveau de l'empreinte du projet, il y a ce certificat-là qui balise les haldes, activités minières, taux de production.

Ensuite, il y a un certificat d'autorisation qui a été délivré, je crois, en 2015, qui, lui, couvrirait finalement le rehaussement des digues du parc à résidus jusqu'à la hauteur maximale. O.K.?

20

Donc, c'est pour ça, le bassin B+, qui est une nouvelle infrastructure, elle, n'est pas couverte dans ce CA-là. O.K.? Parce qu'on doit y accéder.

Donc, en termes de gestion de l'eau, pour le volet de la mine, c'est adressé dans le certificat d'autorisation qui a été délivré dernièrement.

25

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

30

Pour la poursuite de l'exploitation dans la halde minière, la halde de résidus minière principale, on voyait que vous envisagez de l'agrandir par le nord.

Donc, ça veut dire... du côté des droits, est-ce que vous avez de nouvelles ententes à signer à ce moment-là avec le ministère des Ressources naturelles pour avoir le droit d'étendre la halde?

35

Mme JULIE GRAVEL :

Le parc nord-ouest?

40

LE PRÉSIDENT :

Après 2026, par exemple, à long terme.

5 **Mme JULIE GRAVEL :**

O.K. L'empreinte du bassin B+ et l'agrandissement du parc actuel vers le nord est toujours sur la propriété d'ArcelorMittal. O.K.?

10 Mais c'est sûr qu'avec le ministère des Ressources naturelles, c'est à travers le dépôt d'un plan de restauration que ces infrastructures-là doivent être couvertes et les coûts de garantie pour la restauration associée.

15 Pour le parc nord-ouest, en effet, ce bassin-là, ce parc-là est en grande partie sur des terres de la Couronne. O.K.?

Donc, à ce moment-là, bien, c'est une procédure avec le ministère des Ressources naturelles pour obtenir un bail d'occupation.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Soit un bail ou... parce qu'on voyait sur la carte, vous êtes propriétaires de certains des terrains?

25 **Mme JULIE GRAVEL :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30 Ça, je ne suis pas un expert dans le domaine, mais je voyais que la fosse ne semblait pas...

Mme JULIE GRAVEL :

O.K. La fosse...

35 **LE PRÉSIDENT :**

C'est un bail d'exploitation, vous n'étiez pas...

40

Mme JULIE GRAVEL :

Non, on est du vieux...

5 **LE PRÉSIDENT :**

... propriétaires de la fosse?

Mme JULIE GRAVEL :

10

Excusez, je...

LE PRÉSIDENT :

15

Mais les terrains autour, vous êtes propriétaires?

Mme JULIE GRAVEL :

20

On a une concession minière, hein. Ça, c'est un statut qu'on ne retrouve plus beaucoup.

C'est la seule entité en tant que telle qu'on pourrait dire... c'est ça. Ça, c'est une concession.

Le reste, on est propriétaires fonciers, oui.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, soit que vous feriez une location ou vous deviendriez propriétaires pour le bassin nord-ouest?

30 **Mme JULIE GRAVEL :**

Pour le parc nord-ouest, oui.

LE PRÉSIDENT :

35

Pour le parc nord-ouest.

Mme JULIE GRAVEL :

40

On a cette possibilité-là, oui.

LE PRÉSIDENT :

5 Du côté du ministère des Ressources naturelles, est-ce que vous voulez apporter un complément d'informations?

Donc, on voit qu'il y a différentes autres autorisations et étapes aussi à franchir. Outre le présent projet, donc il y a d'autres autorisations éventuellement à obtenir.

10 Oui, du côté du ministère des Ressources naturelles.

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

15 En vertu de la Loi sur les mines, ArcelorMittal doit... se conforme à... doit déposer un plan de restauration pour l'entièreté de ses activités. À l'heure où on se parle, tout est conforme de notre côté.

Il y a un nouveau plan. La nouvelle révision devra comporter toutes les modifications à venir. Donc, le dépôt doit avoir lieu sous peu, si ce n'est pas déjà fait.

20 Donc, nous, de notre côté, on va analyser ce nouveau plan-là, on va consulter le ministère de l'Environnement ; et ensuite, on va émettre un... bien, aux termes des questions, et cetera, un avis favorable. Et il y aura une nouvelle garantie financière qui va être liée à ce plan-là.

LE PRÉSIDENT :

25 Et je veux bien comprendre la mécanique, c'est-à-dire, donc, pour émettre un éventuel décret gouvernemental, étant donné que ça couvrirait le bassin B+, mais aussi les bassins d'eau pour le bassin... le parc à résidus miniers nord-ouest, ça voudrait dire à quelque part que si le gouvernement autorisait le projet tel quel, ça veut dire, implicitement, ça... il va y avoir le bassin nord-ouest fatalement?

30 Donc, ça veut dire que le ministère des Ressources naturelles va s'être assuré d'avoir fait un bail avec le promoteur avant que le décret ne sorte ou ça n'a pas d'importance?

M. ALEXANDRE COUTURIER-DUBÉ :

35 Au niveau de la Loi sur les mines et du plan de restauration, au niveau des titres miniers, c'est un peu... c'est géré séparément.

40 Comme Mme Gravel le mentionnait, la majorité des territoires affectés par le projet sont sur des... les terrains d'ArcelorMittal.

Pour la partie du nouveau parc, oui, c'est en terre publique, donc ils devront faire la demande d'un bail de location du territoire.

5 Ce n'est pas inclus dans le plan de restauration. C'est des autorisations à obtenir de la part d'une autre direction chez nous, là.

LE PRÉSIDENT :

10 Je vous remercie.

Alors, monsieur Michaud.

M. PASCAL MICHAUD :

15 Oui, j'aurais une deuxième question suite à ça. Je vais faire un léger préambule.

20 Je suis un natif résident de Fermont, ça fait que vous comprendrez que, veux, veux pas, ça vient me chercher quand que j'entends parler que peut-être qu'en 2020, on cesserait les opérations.

Je suis la troisième génération de travailleurs pour ArcelorMittal, Québec Cartier, puis j'élève présentement la quatrième génération ici. Donc, ça me touche puis ça m'affecte.

25 Ce que j'aimerais... je comprends tout ce qui se passe vers la faune puis la flore québécoises, là, qui... que ça peut influencer, sauf que je voudrais aussi qu'on pense à l'impact social qu'il pourrait y avoir si ce serait refusé et qu'on cesserait les opérations.

30 J'aimerais ça savoir s'il y a quelqu'un qui va penser à l'impact social qui va se passer à Fermont, bref, probablement la fermeture de la ville, puis aussi aux 10 000 travailleurs un peu partout au Québec qui vont perdre leurs emplois, ou en tout cas, du moins, presque. Parce que, veux, veux pas, on est tous interreliés.

Ça fait que c'est quelque chose qui m'affecte particulièrement.

35 **LE PRÉSIDENT :**

On comprend bien ça.

40 Donc, je vous invite d'ailleurs à nous produire un mémoire. On va revenir ici au mois de janvier. Donc, s'il y a des gens qui se préoccupent de l'impact social, ils sont bienvenus d'en parler.

Parce que, comme je l'ai mentionné dans le discours d'ouverture, nous, on regarde tous les aspects, que ce soit économique, social ou environnemental. Donc, on ne regarde pas seulement l'environnement, on regarde le social aussi.

5

Donc, l'impact psychosocial de non-autorisation du projet qui conduirait, je ne sais pas, voire à la fermeture de Fermont ou à une réduction des activités majeure, bien, ça fait partie des impacts sociaux.

Alors, vous êtes les bienvenus pour en parler dans un mémoire.

10

M. PASCAL MICHAUD :

Je vous remercie infiniment.

15

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie.

Je vais maintenant inviter M. André Michel.

20

Bonsoir, monsieur.

25

M. ANDRÉ MICHEL

M. ANDRÉ MICHEL :

30

Kuei. Bonsoir. Oui, mon nom est André Michel, je représente la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam (ITUM). Le projet d'aménagement des parcs à résidus se situe entièrement dans le territoire traditionnel de la première nation de Uashat mak Mani-Utenam.

35

En effet, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam affirment des droits ancestraux, dont le titre indien, et des droits issus de traités dans et sur tout leur territoire traditionnel, qu'ils appellent le Nitassinan, littéralement « Notre terre », y compris à l'égard des ressources naturelles s'y trouvant et s'opposent à tout projet de développement dans leur territoire traditionnel sans leur consentement.

Les Innus de Uashat mak Mani-Utenam n'ont jamais cédé ou autrement perdu ces droits.

40

À ce titre, Monsieur le Président, ma première question porte sur l'aspect du patrimoine innu et de

l'étude du potentiel archéologique.

Je vous fais remarquer que la première page de l'étude archéologique illustre la carte des bandes traditionnelles de l'ethnologue Speck au début des années 1930.

5

L'étude semble minimiser le potentiel archéologique en se référant uniquement aux axes de circulation principale traditionnels, tels que le portage rivière aux Pékans, lac Saint-Ange, lac de La Rue.

10

Cependant, les Innus avaient coutume d'explorer l'ensemble du territoire à l'aide de campements temporaires qu'ils nomment « kutukuniu ».

Sans se tromper, l'ensemble du territoire a jadis été occupé par nos ancêtres.

15

Ma question : lors des travaux de construction et lorsque les archéologues ne seront plus là, quels moyens AMEM -- ArcelorMittal -- a-t-il pris pour protéger le patrimoine archéologique et les découvertes fortuites difficilement reconnaissables au commun des mortels?

LE PRÉSIDENT :

20

Très bien. Merci.

Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

25

Merci pour la question.

Je... à moins que mes collègues, M. Poulin ou M. Lavoie, puissent la commenter, on va peut-être la prendre en délibéré.

30

Mais j'invite mes collègues à intervenir, s'ils peuvent.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

35

Oui, Monsieur le Président.

Dans le cadre des projets de construction, il y a toujours une attention qui est portée à la découverte d'éléments archéologiques lors de la réalisation des travaux, donc notamment des travaux d'excavation.

40

Et en ce sens, en présence d'une découverte d'un site archéologique, on s'en remet aux lois et réglementations, là, en vigueur qui nécessitent la protection puis les investigations plus poussées de ces découvertes-là.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Plus particulièrement, par contre, dans le cas ici, ce serait aux endroits que vous aménagerez des digues. Ce serait les endroits les plus susceptibles, là, de faire l'objet de découvertes archéologiques.

10

Donc, il y a des endroits précis sur le territoire que vous prévoyez intervenir.

Donc, au niveau de la surveillance de chantier, c'est quoi les qualifications du personnel, à ce moment-là, pour la surveillance environnementale, par exemple, pendant les travaux?

15

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Bien, au niveau de la surveillance environnementale, il y a toujours un guide de surveillance environnementale qui est bâti en fonction du projet, au début et avant les travaux, pour s'assurer d'inclure tous les éléments qui vont être requis dans les diverses autorisations et décrets.

20

Donc, en fonction de ça, là, on va appliquer les meilleures normes, là, pour la surveillance.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

25

J'aimerais clarifier deux choses, deux petites choses.

Quand vous dites « une attention particulière est accordée », qu'est-ce que vous voulez dire exactement?

30

Et ensuite, quand j'ai écouté tout à l'heure l'intervention de André Michel, il est apparu qu'il y a un certain nombre d'éléments du patrimoine archéologique qui peuvent ne pas être reconnaissables par n'importe quel résident.

35

Quels sont les outils dont vous disposez pour reconnaître, lorsque vous êtes en phase opérationnelle, pour reconnaître ces éléments de patrimoine-là et arrêter automatiquement le travail, comme vous le disiez tantôt?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

40

À ce niveau, Monsieur le Commissaire, je pense qu'on va devoir aller chercher des informations supplémentaires de la part de la firme d'archéologie qui a été responsable de l'étude, en mesure de mieux orienter la réponse à ce moment-ci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Michel, si j'ai bien compris votre question aussi, vous sembliez avoir des insatisfactions liées à la qualité de l'étude archéologique qui a été faite, si j'ai bien compris?

10 **M. ANDRÉ MICHEL :**

C'est plus au niveau de faire bien comprendre qu'il y avait des axes principaux de circulation de la rivière aux Pékans jusqu'au lac Opiscotéo.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

20 **M. ANDRÉ MICHEL :**

... puis les portages qui mènent au lac Wabush, mais ça fait longtemps que je travaille dans le milieu humain autochtone, j'ai appris que l'ensemble de... l'ensemble des lacs ont jadis été occupés par... l'ensemble du territoire était occupé par les Innus, là.

25 Même s'il n'y a pas d'axes de circulation directement, les Innus étaient des explorateurs et exploraient l'ensemble pour les ressources fauniques, puis il arrivait qu'ils campaient seulement une journée pour faire le trajet et le retour. Ils exploraient l'ensemble du territoire.

30 C'est pour ça que je dis, l'étude du potentiel archéologique, il peut... personne ne le sait, là, si on pourrait trouver de quoi, là, dans les travaux -- lors des travaux.

Puis je trouve que quand qu'il va y avoir les travaux, ça va être trop tard déjà, là. Les entrepreneurs vont vouloir travailler vite, t'sais, c'est ça que je m'inquiète, là.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

40 **M. ANDRÉ MICHEL :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5 On comprend votre question.

D'ailleurs, j'avais noté... on avait fait une mention, je vais essayer de retrouver ça dans mes notes, là, si vous me laissez quelques petits instants. C'est en lien avec justement les consultations que le promoteur a faites pour les intervenants.

10 Il semblerait, en tout cas, dans le PR... dans les documents déposés, le PR3.1, là, dans les pages 5-12, 5-13, là. Bon, il est apparu que les conventions collectives des minières font souvent... peuvent faire obstacle à l'embauche de travailleurs innus en raison des exigences de formation.

15 Mais là, ici, M. Michel, lui, il parle entre autres, bon, qu'il peut y avoir la connaissance sur le territoire au niveau archéologique.

20 Mais si j'ai ça en tête, est-ce que... du côté d'ArcelorMittal, par exemple, dans les cas de surveillance de travaux, c'est-à-dire est-ce que vous pouvez envisager d'engager des Innus qui ont une connaissance du territoire pour vérifier, avant les travaux, si tel secteur et tel secteur a un potentiel archéologique?

25 Et également, pendant les travaux, pour faire une surveillance, à ce moment-là, pour s'assurer que...

Est-ce que c'est des choses... c'est quoi votre programme, grosso modo, d'ArcelorMittal pour l'embauche des travailleurs innus, par exemple, soit autant pour l'exploitation, mais ici, on est plus concentrés sur les travaux?

30 Alors, monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

35 Je ne sais pas si je suis en mesure de répondre correctement à votre question, Monsieur le Président.

Ce que je peux vous offrir, c'est qu'on en a parlé, on a une entente avec les communautés innues depuis maintenant... combien d'années? Depuis 2012, dans le cadre du projet d'expansion qu'on a fait.

40 Je sais qu'au niveau environnemental notamment, on a un comité qui fonctionne assez bien.

5 Pour ce qui est de votre question, au niveau de l'embauche, pour un autre dossier, j'avais à vérifier cette information-là, et en date du mois d'octobre, on avait... ce n'est peut-être pas énorme, mais on avait une augmentation du nombre d'employés innus chez nous.

Parce que dans l'entente, il y a une volonté d'engager davantage d'Innus, évidemment. Donc, on avait neuf Innus plus un qui terminait une formation à Sept-Îles avec une offre d'emploi, là, dans la mesure où il réussissait ses études.

10 Également, je peux vous dire que plus que jamais, on fait des démarches auprès de nos fournisseurs, de nos contracteurs notamment, à l'effet qu'ils puissent embaucher autant que possible... sans nécessairement de compromis au niveau des compétences, comme vous l'avez mentionné, mais autant que possible, les Innus dans l'exécution des travaux qui se font chez nous.

15 Je ne sais pas, au moment où on se parle, le décompte, là, des Innus qui ont ou qui travaillent pour ces contracteurs-là, mais je sais que... pertinemment qu'il y a beaucoup de pressions qui se font.

Maintenant, dans le sujet précis auquel vous faites allusion...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Pendant les travaux.

25 **M. GILLES COUTURE :**

... je ne suis pas en mesure de répondre, là, si c'est possible, si c'est envisageable, si les compétences sont adéquates pour faire ça.

30 Il faudrait peut-être, là, dans la démarche dont M. Poulin parlait, là, vérifier s'il y a des connaissances au sein de la communauté innue qui pourraient nous aider.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien. Je vous remercie.

Ça fait que monsieur Michel, éventuellement, vous pourrez nous faire des suggestions, des propositions à cet effet-là pour la question du patrimoine innu.

40 Est-ce que vous avez une autre question?

M. ANDRÉ MICHEL :

Oui. Tantôt, on parlait de Speck. Je sais que, dans un autre article de Speck, il faisait mention, au début des années 1930, que... t'sais, la famille Grégoire occupait le territoire.

5

Il disait que peu à peu, dans les années 1950, t'sais, il y a eu la question de la conservation du castor et des lots de trappe.

Maintenant, c'est la famille Grégoire qui est toujours le long de la rivière aux Pékans. Actuellement, on a plusieurs chalets innus, là, au niveau de la rivière aux Pékans. On a même un chalet communautaire au lac Daigle, qui est directement dans la zone d'étude.

10

Ce que je me demande, c'est que... t'sais, il y a quand même une participation d'ITUM, là, par rapport à l'utilisation du territoire. Mais je me demande... j'ai lu, là, j'ai lu assez vaguement puis il y avait une erreur, là. Il y avait un Georges-Ernest Grégoire, là, puis dans le document de l'étude d'impact, c'est marqué « *Georges-Étienne Grégoire* ». Il y a quand même... on dirait que ça a été vite fait.

15

Non, mais je me pose la question.

Puis à l'annexe... on mentionne que... à la page 21 de l'annexe N, là, la question des lots de trappe. Ils disent : « *Pour l'instant, ce type d'utilisation du territoire n'est pas documenté.* »

20

Présentement, je te dirais que la question des lots de trappe, là, c'est du domaine contemporain. La famille Grégoire, c'est vraiment connu, la question des lots de trappe. C'est reconnu par les Innus d'aujourd'hui.

25

Puis est-ce que ArcelorMittal va documenter davantage l'aspect des lots de trappe contemporains? C'est ce que je me pose comme question.

Parce qu'il est dit qu'ils n'ont pas documenté ça, ils ont plus documenté au niveau historique. Mais l'utilisation actuelle du territoire, c'est ça que je me pose la question.

30

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, la famille Grégoire qui fréquente le territoire, c'est ça?

35

M. ANDRÉ MICHEL :

Oui.

40

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Couture.

5 **M. GILLES COUTURE :**

Bien, moi, ce que j'offrirais à M. Michel, là, puis je pense que c'est bien noté, là, les observations qu'il a faites, mais on pourrait se mettre en contact pour pouvoir compléter, là, s'il y a des choses à... soit à corriger ou compléter au niveau de l'étude qu'on a faite.

10

C'est ce que j'aurais à offrir.

Est-ce que Mme Gravel a quelque chose à ajouter là-dessus?

15 **Mme JULIE GRAVEL :**

Non, pas pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

20

Si vous pensez qu'il doit y avoir... le promoteur doit faire des efforts additionnels, donc n'hésitez pas à nous en parler dans un mémoire. Ça va nous faire plaisir d'en prendre connaissance.

M. ANDRÉ MICHEL :

25

Oui. Merci beaucoup.

Mme JULIE GRAVEL :

30

Je pourrais peut-être ajouter quelque chose.

LE PRÉSIDENT :

35

C'est moi qui vous remercie.

Alors, nous allons faire une pause...

M. GILLES COUTURE :

40

On aurait peut-être un dernier commentaire.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

5

Mme JULIE GRAVEL :

C'est juste pour dire que, dans le processus de consultation avec les Autochtones, on avait été rencontrer justement le Conseil de bande, qui nous avait identifié plusieurs personnes qu'on a consultées.

10

D'ailleurs, M. Michel participait à certaines de ces consultations-là.

Je suis vraiment désolée s'il y a des erreurs qui ont été incluses, mais le processus de consultation et de validation des informations, on avait fait quand même une approche, là. Mais je suis désolée s'il y a des erreurs qui se sont glissées.

15

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour la précision.

20

Donc, vous pourrez nous en parler dans un mémoire, monsieur Michel.

Ça vous va?

25

M. ANDRÉ MICHEL :

C'est bon. Merci.

30

LE PRÉSIDENT :

Nous allons faire une pause de quelques minutes.

Donc, nous allons reprendre à 21 h 52. Donc, une petite pause de 10 minutes.

35

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 21 H 42
REPRISE DE LA SÉANCE À 21 H 50

40

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. Alors, si vous voulez prendre place, nous allons recommencer.

5 Alors, si vous voulez prendre place, nous allons recommencer.

Je vais inviter M. Éric Lévesque à s'avancer à la table des intervenants. Donc, j'invite M. Éric Lévesque à venir à la table des intervenants.

10 Alors, bonsoir, monsieur Lévesque. On va laisser... on va attendre quelques instants que M. Couture s'installe. De ce côté, ça va bien.

Je pense que vous pouvez y aller.

15

M. ÉRIC LÉVESQUE

M. ÉRIC LEVESQUE :

20

Merci. Donc, mon nom, moi, c'est Éric Lévesque, ça fait presque 30 ans que je reste ici à Fermont. Et puis, dans ces 30 années-là, bien, je me suis impliqué comme bénévole dans plein d'organismes, entre autres le club de motoneige. Je suis bénévole actif dans ce club-là. Puis j'ai été aussi impliqué dans la mise sur pied d'un camping ici à Fermont, qui n'existait pas avant.

25

Ça fait qu'on a fait du développement touristique et récréatif ici à Fermont avec ce camping-là, et je suis aussi impliqué dans plein d'autres organismes.

30

Et tout ça, l'avènement de ce projet-là, moi je vois ça d'un bon oeil. Sauf que ce qui m'inquiète un peu, c'est le fait que ça pourrait être à quelque part refusé, puis ça met en péril notre... bien, mon travail à moi. Ça met en péril aussi ma collectivité, ma petite ville, tous les organismes dans lesquels je mets du temps. Ça fait que ça, ça l'a comme un impact, c'est sûr.

35

Mais au-delà de ça, ça crée aussi des interrogations par rapport à la ville dans laquelle on vit, dans laquelle on s'investit, entre autres du côté de l'environnement.

C'est quoi la relation... ma question, dans le fond, c'est : c'est quoi la réputation d'ArcelorMittal aux yeux du ministère de l'Environnement?

40

À savoir, est-ce que l'entreprise... qu'est-ce qu'elle fait ou qu'est-ce qu'elle pose comme gestes

pour démontrer qu'elle est crédible aux yeux du ministère de l'Environnement?

Il y a-tu des choses qui ont été faites, dans un passé récent ou moins récent, puis qui prouvent que c'est en... notre entreprise pour laquelle que je travaille, elle a une certaine crédibilité?

5

Puis pour faire vivre un projet comme celui-là, bien, il faut avoir une certaine crédibilité.

LE PRÉSIDENT :

10

Très bien.

Madame Paul, s'il vous plaît.

Mme MIREILLE PAUL :

15

Je répondrais en deux étapes.

D'abord, à l'échelle du projet qui nous occupe, si on est ici ce soir, c'est parce que le Ministère a jugé que tout le travail que le promoteur a fait au niveau de la rédaction de son étude d'impact, des réponses aux questions complémentaires que, nous, nous avons posées, ainsi que tous les ministères et organismes qu'on consulte, on a jugé l'ensemble de l'oeuvre satisfaisant.

20

On a recommandé à notre ministre de confier un mandat au BAPE parce qu'on a jugé qu'on en était rendus là.

25

Donc, sur ce plan-là, le promoteur, on peut dire qu'il a une bonne note, mais là c'est le projet qui nous occupe.

Maintenant, le promoteur est aussi en relation, je dirais, sur une base un petit peu plus quotidienne ; ou sans être quotidienne, on va dire « régulière », avec le personnel de la Direction régionale, notamment au niveau du contrôle.

30

Et maintenant, pour peut-être compléter la réponse, je demanderais à Mme Brigitte Sirois de s'avancer puis de venir peut-être... sans porter un jugement trop sévère sur le... ou pas sévère du tout sur le promoteur, là, de venir faire état des relations que, au niveau du contrôle environnemental, le Ministère peut avoir avec l'entreprise.

35

LE PRÉSIDENT :

40

Très bien.

Madame Sirois, bonsoir.

Mme BRIGITTE SIROIS :

5

Bonsoir. C'est un peu dur de parler de crédibilité d'une compagnie, je ne pense pas d'embarquer là-dedans.

10

Ce qu'on pourrait sortir comme chiffres, bien, c'est de dire combien d'avis de non-conformité la compagnie a eus les dernières années, s'ils ont eu des sanctions administratives, s'il y a eu des enquêtes sur la compagnie.

En dehors de ça, je ne vois pas comment parler de la crédibilité de l'entreprise.

15

Nous, on fait des inspections, on s'assure qu'ils respectent les règlements, qu'ils respectent la Loi sur la qualité de l'environnement, qu'ils respectent leurs certificats d'autorisation, puis avec ça, s'il y a des manquements, bien, on les écrit.

20

Ça fait partie de nos dossiers.

LE PRÉSIDENT :

25

De manière générale, lorsque vous faites des inspections et vous émettez des non-conformités, est-ce que ArcelorMittal... -- excusez-moi -- ArcelorMittal fait des corrections avec diligence, par exemple?

Mme BRIGITTE SIROIS :

30

Oui, oui. On demande des plans d'action, on reçoit nos plans d'action, puis ils sont habituellement suivis.

Quand il y a des problèmes, c'est sûr qu'il faut passer à une autre étape. Mais habituellement, ça va bien.

35

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça peut répondre partiellement à votre question, à savoir quelles sont les relations entre le ministère de l'Environnement, qui est un ministère de contrôle, en réalité, et d'examen, et le promoteur.

40

Donc, ça peut être un élément de réponse.

Mme BRIGITTE SIROIS :

C'est ça, puis il y a moyen d'aller chercher les chiffres.

5

C'est sûr qu'il y a eu des avis de non-conformité. Il y a eu des sanctions administratives, si je ne me trompe pas, dans les dernières années. Il y a eu des enquêtes, mais c'est des choses qu'il faut vérifier.

10

Puis c'est à peu près toutes les compagnies qui sont touchées par ça, un jour ou l'autre, là.

LE PRÉSIDENT :

Parce que c'est certain que la procédure, elle est faite comme ça.

15

Donc, c'est... le ministre de l'Environnement fait une recommandation au gouvernement et c'est le gouvernement qui dit « Oui » ou « Non », autrement dit, au projet.

20

C'est sûr que c'est... quelqu'un va dire : « Bon, O.K., il y a une discrétion gouvernementale dans le processus qui fait que le gouvernement peut dire "Non" », mais la procédure est ainsi faite.

25

Et c'est sûr, dans un contexte comme ça, tout à l'heure, bon, un de vos prédécesseurs est venu parler des impacts psychosociaux que ça pourrait... que ça entraîne même maintenant, parce qu'un impact psychosocial, ça ne veut pas dire qu'il faut que la mine ferme, mais juste la crainte que la mine pourrait fermer en soi, ça peut être un impact psychosocial, donc, un impact social.

Donc, c'est sûr, vous êtes invités à faire des mémoires puis à en parler devant la commission. Nous, on rapporte ce que les gens viennent nous dire.

30

Ça vous va?

M. ÉRIC LEVESQUE :

Puis pour peut-être juste...

35

LE PRÉSIDENT :

Oui. Est-ce que vous avez une autre question?

40

M. ÉRIC LEVESQUE :

... juste du point de vue complémentaire, si on veut, là.

5 Du côté de l'entreprise, c'est quoi leur point de vue par rapport à ça, par rapport à la... à leur... à leur complicité, si on veut, ou... avec le ministère de l'Environnement?

C'est quoi qui est fait par rapport aux demandes du Ministère puis comment est-ce que la compagnie réagit à ces demandes-là jusqu'à maintenant?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Couture.

15 **M. GILLES COUTURE :**

Bien, si je commence par témoigner des 15 années, comme je disais, où j'ai travaillé dans le département de l'Environnement, je peux juste témoigner du professionnalisme des employés du département, une conviction indiscutable, là.

20 Maintenant, c'est sûr qu'on fonctionne toujours avec des contraintes. On a une mine qui a un certain âge, la gestion de l'eau est un grand défi, les attentes sont de plus en plus élevées, puis ce n'est pas toujours parfait, effectivement.

25 Mais moi, je pense que soit... que ce soit par la conviction des employés qui travaillent directement, que ce soit par la reconnaissance de l'importance de la licence d'opérer.

30 On ne fait pas toujours des actions environnementales parce qu'on croit en l'environnement tout le monde, mais on sait qu'on a besoin d'une licence d'opérer et on doit agir en citoyens responsables, et c'est ce que j'entends comme discours, moi, au sein de l'entreprise continuellement.

35 Donc, à partir de là, je pense que les conditions sont là pour garder une bonne crédibilité puis s'améliorer avec le temps.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. ÉRIC LEVESQUE :

40 En partie... en question complémentaire, si on veut, par rapport au parc des résidus fins, O.K., qui

est la partie nord-ouest, là, si on veut, là.

5 Qu'est-ce qui est prévu dans le plan du projet, là, si on veut, pour éviter que la Ville de Fermont soit envahie de poussières fines qui proviennent de ce nouveau parc-là, là, dans le cas où est-ce qu'il y a des vents dominants qui sont nord-ouest, si on veut, là, qui vont devenir comme en ligne directe entre ce nouveau parc de résidus fins-là puis la Ville de Fermont?

LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

15 Donc, je pense que M. Thériault peut commenter à ce sujet-là.

On en a parlé, effectivement.

M. SERGE THÉRIAULT :

20 Une chose est sûre, c'est que le parc... le parc des fins va être un peu plus loin que notre parc, qui est un petit peu plus au nord-ouest.

25 Au niveau du dégagement des poussières, on pense que ça va être moindre, parce que ça va être des fines, donc il va être gorgé d'eau. Le matériel va être beaucoup plus humide. Donc, on suppose, on estime que ça va être moins problématique pour les poussières.

M. GILLES COUTURE :

30 Combiné au fait que je mentionnais, pour le parc des grosses, qui... où il sera possible de faire une revégétation à des endroits stratégiques, bien, on n'a pas... je pense que c'est difficile, dans ce domaine-là, de prévoir exactement les comportements, et cetera.

35 Mais on est confiants qu'on devrait être en mesure d'améliorer la situation par rapport à ce qu'on voit aujourd'hui.

M. ÉRIC LEVESQUE :

40 Puis est-ce que la solution de végétalisation ou quelque chose du genre, là, est-ce que c'est applicable aussi avec le parc des fines ou ce n'est pas applicable, cette solution-là?

M. SERGE THÉRIAULT :

La revégétalisation des fines va être beaucoup plus difficile. C'est un matériau qui est plus fin, moins stable.

5

Donc, d'aller sur le parc faire des opérations de revégétalisation ne sera pas possible, au tout début. Peut-être vers la fin, mais au tout début, ça ne sera pas possible.

LE PRÉSIDENT :

10

Est-ce que ça répond à vos préoccupations?

Donc, on a parlé des vents dominants, le parc nord-ouest serait plus loin que le parc existant.

15

M. ÉRIC LEVESQUE :

Mais par contre, plus en ligne droite avec la direction des vents dominants puis...

LE PRÉSIDENT :

20

Oui.

M. ÉRIC LEVESQUE :

25

... puis la Ville de Fermont, là. C'est pas mal plus en ligne droite que...

LE PRÉSIDENT :

30

Ce serait plus dans l'axe.

M. ÉRIC LEVESQUE :

Oui, plus dans l'axe que le parc actuel.

35

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Parce que ce qu'on comprend, c'est qu'on ne peut pas envisager une revégétalisation pendant que le parc est en train de se faire remplir.

40

Donc, c'est une préoccupation...

M. SERGE THÉRIAULT :

5 Les digues périphériques vont être revégétées. Mais à l'intérieur, ce qui va être déposé, ça ne sera pas possible de revégéter ce type de matériel-là, qui va être plutôt... pas assez compétent pour qu'on puisse travailler dessus.

10 Mais comme c'est un matériel qui va être très humide, on suppose que le dégagement des particules fines va être plus faible que le parc actuel.

M. ÉRIC LEVESQUE :

15 Ça veut dire que si... mettons qu'il y aurait possibilité de problématiques, le fait d'ajouter de l'eau, juste ça pourrait faire en sorte que ça s'assèche moins par le vent...

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui.

20 **M. ÉRIC LEVESQUE :**

... puis que ce soit projeté puis transporté?

M. SERGE THÉRIAULT :

25 Le nouveau parc des fines va être aussi plus bas, là, que le parc actuel. Il ne sera pas aussi haut, élevé en élévation.

M. ÉRIC LEVESQUE :

O.K.

M. SERGE THÉRIAULT :

35 Oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Parce que si je comprends, ce serait seulement les résidus fins qui seraient mis dans le parc nord-ouest, donc contenus en outre assez fort, donc ce serait quelque chose qui serait relativement

plat?

M. SERGE THÉRIAULT :

5 Relativement plat, oui.

LE PRÉSIDENT :

10 Donc, à l'intérieur des digues?

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous nous dites, vous vous attendez à ce que le vent ait moins de prise que si c'est plus en...

20 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Moins de prise au vent, plus humide surtout, oui.

25 C'est un matériel qui va être beaucoup plus humide, il va garder l'eau plus... plus que les résidus grossiers.

M. GILLES COUTURE :

30 Puis au-delà de l'optimisme qualitatif que je disais tantôt, on a quand même des stations de mesures, là, qui sont installées puis on va être en mesure de vérifier nos dires ou nos souhaits puis aussi peut-être ajuster nos stratégies en fonction des résultats, des...

35 On parlait des plaintes, des observations, et cetera, t'sais, on... je pense qu'on va continuer de gérer le dossier, évidemment, de très près.

M. ÉRIC LEVESQUE :

Merci beaucoup.

40

LE PRÉSIDENT :

En complémentaire... excusez-moi. En complémentaire sur les poussières.

5 Il a été mentionné dans le document, dans l'étude d'impact principale, le rapport principal, qu'il y avait une étude écotoxicologique qui avait été menée ou qui était en voie de réalisation. On parlait d'avril 2016.

10 Est-ce que c'est une étude qui est terminée, ça?

M. GILLES COUTURE :

Oui, Monsieur le Président.

15 J'inviterais Mme Gravel à commenter à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

20 Très bien.

Mme JULIE GRAVEL :

25 Alors, oui, l'étude écotoxicologique a été complétée et a été transmise à l'analyse de notre demande de certificat d'autorisation pour l'augmentation à 30 millions.

30 Donc, c'est une étude qui a été faite par Sanexen, octobre 2016, la date du rapport.

LE PRÉSIDENT :

35 O.K.

Mme JULIE GRAVEL :

40 Et puis, les conclusions étaient qu'il n'y avait pas de risques...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce que c'est possible de la déposer?

Mme JULIE GRAVEL :

Oui.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien. Donc, vous nous enverrez ça à Québec pour ne pas qu'on ait à la traîner dans l'avion, s'il vous plaît, puis qu'on...

10 **Mme JULIE GRAVEL :**

Une version électronique, c'est ça?

15 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en version électronique, mais on demande toujours aussi quatre versions papier également...

20 **Mme JULIE GRAVEL :**

Ah, O.K.

LE PRÉSIDENT :

25 ... pour les centres de consultation.

Mme JULIE GRAVEL :

D'accord.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Mais à envoyer à Québec et non demain matin, nous la remettre. Déjà, notre avion est assez chargé.

35 **Mme JULIE GRAVEL :**

O.K., parfait.

40

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie pour ça.

5 Donc, ça pourrait répondre un peu aussi aux questions. Donc, les résidus ne seraient pas toxiques, selon ce que Mme Gravel vous a dit.

On aura le dépôt de l'étude écotoxicologique à ce sujet-là.

10 Puis si vous avez encore des préoccupations, gênez-vous pas, vous pouvez nous faire... nous produire un mémoire à ce sujet-là.

Ça vous va?

15 **M. ÉRIC LEVESQUE :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

20 C'est moi qui vous remercie.

Je vais appeler M. Daniel Girard, s'il vous plaît.

25

M. DANIEL GIRARD

M. DANIEL GIRARD :

30 Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

35 Rebonsoir.

M. DANIEL GIRARD :

40 Bien entendu, vous allez voir tout le temps que je vais vous poser des questions... je vais poser des questions au promoteur.

Ça a toujours rapport avec la rivière Moisie et la rivière aux Pékans. On ne veut pas sortir de là, parce que notre domaine d'expertise est sur la rivière Moisie.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

10 **M. DANIEL GIRARD :**

Nous savons qu'au lac Bloom, pendant la construction et aussi pendant la phase d'exploitation, le niveau de ruissellement a été très fort et que cinq accidents ont été répertoriés jusqu'à maintenant.

15 Nous aimerions savoir : qu'allez-vous faire de différent que ce qui s'est passé au lac Bloom pour que le niveau de ruissellement soit considéré comme faible?

Parce que dans votre étude d'impact, vous mentionnez que le ruissellement, au moment de la construction, au moment de l'exploitation, va être faible.

20 Pourquoi, au lac Bloom, qui n'est pas très très loin à côté, ils ont eu des problèmes, et vous, vous allez être capables de contrôler ces problèmes-là?

LE PRÉSIDENT :

25 Donc, monsieur Couture, savez-vous à quel incident M. Girard fait allusion?

M. GILLES COUTURE :

30 Bien, écoutez, on... oui, on a lu, on a entendu ces incidents-là.

Maintenant, est-ce qu'on est en mesure de comparer la situation de Bloom à la nôtre? Je n'en suis pas convaincu, là.

35 **M. DANIEL GIRARD :**

La question, dans le fond, là, c'est... c'est à cause que vous, dans votre étude d'impact, vous dites que votre ruissellement va être faible ; puis dans la mine à côté, ce n'est pas ce qui s'est passé, il y a eu un ruissellement qui était fort.

40 Donc, dans le fond, ce qu'on vous demande, c'est : qu'est-ce que vous faites de différent pour

justement contrôler le ruissellement?

Si vous faites quelque chose de bien, on va être très heureux.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous faites allusion à un ruissellement qui a entraîné de l'érosion en surface de sols décapés?

10 **M. DANIEL GIRARD :**

Au moment où est-ce qu'ils font la construction, au moment... en phase d'exploitation, veux, veux pas, il y a plus de ruissellement, parce que le couvert végétal est disparu. O.K.?

15 Donc, qu'est-ce qu'ils vont faire de différent, eux autres, pour contrôler ce ruissellement-là?

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Couture.

20 **M. GILLES COUTURE :**

Effectivement, on va être conséquents.

25 Dans la présentation que je vous ai faite, on a parlé du... de la rigueur qu'on mettrait à toutes les phases, à partir de la conception aller jusqu'à la fermeture.

J'inviterais mon collègue Serge peut-être à... ou Jean-François, dépendant, là, les deux ont des bonnes connaissances, là.

30 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

35 Oui, je peux commencer peut-être au niveau de l'étape de la surveillance environnementale où, dans les étapes de la construction, c'est des projets qui doivent être gérés de façon à collecter toutes les eaux de ruissellement qui vont être générées lors des travaux de construction de manière à les retourner vers l'actuel système de gestion des eaux pour qu'il y ait un traitement approprié, donc aucun relargage des eaux vers l'environnement.

40 Puis suite à ça, bien, quand on arrive en conception, puis M. Thériault pourra bonifier au besoin, mais il se trouve à y avoir, au pied des digues, des fossés qui permettent de collecter l'eau de ruissellement et d'exfiltration des digues, et le tout est retourné vers l'intérieur des infrastructures.

5 Puis comme ce fut mentionné précédemment aussi, les efforts sont mis à optimiser puis à faire de la revégétalisation progressive des surfaces lorsqu'elles seront considérées comme inactives. Par là, on veut dire qu'elles ont atteint leur superficie finale et que la revégétalisation peut être procédée.

Donc, encore là, c'est... ce sont des items, au moment de l'opération, qui permettent de limiter les effets du ruissellement sur les infrastructures.

10 **LE PRÉSIDENT :**

En précision, ce que je comprends, là, je ne sais pas si on était capable de revoir la... il y avait une figure qui montrait les installations, bassin Hesse, surtout le bassin Hesse, qui est au sud, là.

15 Ce que j'ai compris, c'est que c'est un... bon, le bassin sert entre autres actuellement... donc, il sert de réserve d'eau. Comment il s'appelle déjà, le bassin? Donc, celui qui est au sud ici.

20 Donc, il sert de réserve d'eau. Ça veut dire, si j'ai compris, actuellement, les travaux qui sont prévus pour le bassin B+ notamment, ce que j'ai compris, ce bassin versant-là est en partie situé en amont du bassin Hesse Centre, hein, c'est ça que je dois comprendre?

25 Donc, ça veut dire, s'il y a des travaux là, ça veut dire que le bassin Hesse Centre servirait de bassin de rétention pour... s'il arrivait de l'érosion des sols pendant les travaux, si j'ai bien compris?

30 Parce que j'essaie de voir quelles parties du bassin versant actuel où il y aurait des travaux fait partie des installations existantes qui est en... autrement dit, en amont d'installations existantes, et quelles parties du bassin versant ne l'est pas. Donc, pour savoir quelles seraient les parties qui seraient plus fragiles à d'éventuelles... à une éventuelle érosion hydrique pendant les travaux.

35 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Bien, ce qu'on peut dire... de toute façon, on ne peut pas commenter ce qui s'est produit chez Bloom, je ne suis pas au courant, on n'est pas au courant des circonstances.

Ce que je peux vous dire...

40 **M. DANIEL GIRARD :**

Ce n'est pas les circonstances, c'est que eux, on le sait qu'ils ont eu... ça a été très fort, le ruissellement, et dans votre étude d'impact, vous dites que c'est très faible.

Vous devez faire quelque chose de mieux qu'eux autres, ça, c'est sûr. Ça ne peut pas faire autrement.

LE PRÉSIDENT :

5

C'est ça.

M. DANIEL GIRARD :

10

Une place à côté ne peut pas être très forte puis l'autre place à côté très faible. C'est dans ce sens-là, là.

LE PRÉSIDENT :

15

C'est quoi les risques? C'est quoi la situation différente?

Est-ce qu'il y a une partie du bassin versant actuellement pour vos travaux qui est drainée vers le bassin Hesse Centre, c'est-à-dire que s'il y avait un peu d'érosion des sols, bien, ça s'en irait dans le bassin Hesse Centre?

20

Puis est-ce qu'une partie des travaux qui sont prévus, bien, ils s'en vont vers la rivière aux Pékans, à ce moment-là? Donc, ça veut dire que c'est des endroits... c'est quoi les mesures spécifiques que vous prévoyez prendre pour prévenir de l'érosion de surface des sols?

25

M. SERGE THÉRIAULT :

Dans tous les cas, nos travaux de construction, le volet gestion d'eau est toujours très important. Donc, chez les entrepreneurs, on s'assure qu'ils ont un programme de gestion d'eau impeccable. Donc, c'est très important, la gestion de l'eau de la part de nos entrepreneurs.

30

Et comme vous le dites, oui, c'est vrai, nos futures infrastructures sont en amont du bassin Hesse Centre.

35

Donc, on s'assure de gérer l'eau de façon à ce que ces eaux de construction-là qui pourraient être contaminées reviennent vers notre bassin Hesse Centre. On va... on se sert de notre système de gestion actuel, c'est sûr.

40

On a aussi des bassins de pompage qui vont être construits du côté aval des parcs à résidus. Ça aussi peut être... va être utilisé pour gérer les eaux de ruissellement.

Sinon, qu'est-ce qu'on fait de différent? On construit des barrages, ça fait 30 ans, au parc à résidus. C'est un parc qui est existant depuis très longtemps.

5 À chaque année, on construit des barrages, et des événements, il n'y en a pas, là. On construit de façon très professionnelle et avec une gestion très serrée de l'eau de construction.

LE PRÉSIDENT :

10 C'est ça, parce que pour aller dans le sens de M. Girard, ce que je peux voir sur la... une des cartes, là, c'est la carte du résumé, là, donc qui est l'annexe A. Ce qui me semblerait, ce serait le... par exemple, les travaux dans le secteur de la digue B+ ainsi que les travaux dans le secteur de la digue NO-1 seraient sur un bassin versant actuellement qui ne se dirige pas vers le bassin Hesse Centre.

15 Donc, ça veut dire... par contre, si vous commencez par des travaux sur ces digues-là, ils sont plus susceptibles de créer de l'érosion qui s'en va vers les effluents de la rivière aux Pékans.

20 Par après, les travaux, par exemple, ça veut dire, sur la digue NO-3 ou la digue NO-4 ou bien la digue... bien, ici, ils l'appellent la digue eau rouge 1, là, ce n'est pas les données que j'avais dans... ailleurs. Mais en tout cas, je vais l'appeler la digue eau rouge 1.

À ce moment-là, ces travaux-là auraient lieu en amont du bassin Hesse Centre, qui sert de bassin... entre autres, qui peut servir de bassin de sédimentation.

25 Donc, ça veut dire qu'il peut se faire une gestion qui pourrait réduire, de la façon que je le vois, les risques d'érosion qui... de particules fines qui s'en iraient dans la rivière aux Pékans.

Donc, il y a moyen pour le promoteur peut-être d'agencer les travaux. Donc, ça peut être des suggestions à faire à l'intérieur d'un mémoire pour réduire au maximum ces risques-là.

30 **M. DANIEL GIRARD :**

Ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

35 Votre deuxième question.

M. DANIEL GIRARD :

40 Même si on revient encore à parler du saumon de l'Atlantique, excusez-moi, mais vous allez

seulement m'entendre parler de ça.

5 Dans votre étude d'impact, vous affirmez que le projet n'affectera aucun plan d'eau d'importance visé par les pêches sportives ou traditionnelles.

Compte tenu qu'il y a des déversements effectués dans la rivière aux Pékans, tributaire important de la rivière Moisie, sur quelle base vous faites votre approche pour dire qu'il n'y aura aucun impact, O.K., sur les pêches traditionnelles puis les pêches sportives?

10 Parce que veux, veux pas, les résidus, il y en a qui... il va y en avoir qui vont aller dans la rivière Moisie. On le sait. C'est quoi le pourcentage? C'est tout ça, là, qui nous intéresse de savoir.

LE PRÉSIDENT :

15 Monsieur Couture.

M. GILLES COUTURE :

Monsieur Poulin, je vous invite à commenter.

20 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui. Dans l'étude d'impact, quand on fait référence aux pertes puis à l'impact direct dans les plans d'eau, on parlait, bien évidemment, de l'empiètement qui serait une conséquence de l'implantation des bassins et des parcs à résidus.

25 En ce qui a trait à l'augmentation du débit à l'effluent, l'effluent est actuellement normé en fonction des diverses réglementations, tant provinciales que fédérales.

30 Et, dans le cadre de l'étude d'impact actuelle, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a proposé une liste d'objectifs environnementaux de rejets auxquels l'effluent HS-1 devra se conformer. Donc, en termes de normes de qualité de rejet de l'eau vers l'environnement.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Georges.

40 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

Bien, il y a des questions qui viennent d'un citoyen, Marc Fafard, qui touchent un peu le volet de l'eau, que je vais vous adresser.

5 Il voudrait savoir, par exemple : « Est-ce que toute l'eau de procédé de la mine est propre et de source naturelle? Est-ce que toute l'eau de procédé de la mine est propre et de source naturelle? Si ce n'est pas le cas, quel est le pourcentage des eaux de procédé qui sont recyclées? »

Pouvez-vous nous dire si...

10 **M. GILLES COUTURE :**

Bien, si on parle de recyclage des eaux pour nos besoins, quand on dit « de la mine », là, ce que M. Fafard fait allusion, je déduis, c'est le procédé lui-même, là, donc mine.

15 Mais la plus grande quantité d'eau dont on a de besoin, c'est l'eau requise au concentrateur également. Donc, c'est surtout celui-là.

20 Donc, c'est cette eau-là qui est... dont on mentionnait, là, qui fait l'objet d'un taux de recirculation d'environ 95 %, là.

25 Donc, oui, le 5 %, c'est de l'eau qu'on pompe dans un lac près de nos opérations, mais 95 % de nos besoins en eau sont constitués d'eaux recyclées. C'est une base continue.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

30 Alors, ça veut dire que c'est 5 % d'eau que vous prélevez des lacs, c'est ce que je comprends, hein?

M. GILLES COUTURE :

35 Qu'on prélève dans l'environnement...

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

40 Dans l'environnement.

M. GILLES COUTURE :

... pour combler nos besoins, effectivement.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

O.K. Mais quelle est la quantité d'eau totale qui est reçue par les deux sites d'entreposage?

5 **M. GILLES COUTURE :**

Je fais un appel à mes collègues, là.

Je ne sais pas si on va pouvoir vous répondre immédiatement, là.

10

C'est disponible, mais il va falloir peut-être chercher, là.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

15

Est-ce que, les chiffres que vous avez, est-ce que c'est des chiffres journaliers ou est-ce que... c'est quoi la périodicité de collecte de ces données-là?

Bon, étant entendu que vous allez nous les apporter.

20

Mme JULIE GRAVEL :

Mais c'est juste une précision, dans le sens que la quantité d'eau qu'on requiert, c'est la quantité d'eau pour le concentrateur.

25

Donc, elle est fixe, peu importe qu'il y ait le parc nord-ouest ou le parc Hesse. C'est ça que j'ai un peu de misère à comprendre. Quand on dit le besoin en eau, c'est avec le taux de production qu'on a, mais...

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

30

Oui. Lui, sa question porte sur les deux sites, la quantité d'eau sur les deux sites que vous prélevez. Mais il voulait savoir...

Mme JULIE GRAVEL :

35

Et on prélève de l'eau seulement du lac Mogridge.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

40

Oui.

Mme JULIE GRAVEL :

5 Et on va prélever de l'eau dans le bassin Hesse Centre, qui est notre bassin d'eaux de procédé.
Mais ça, c'est l'eau recirculée, on s'entend.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

10 Mais est-ce qu'on peut avoir une idée de...

Mme JULIE GRAVEL :

La quantité, oui.

15 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

Oui, la quantité.

Mme JULIE GRAVEL :

20 Bien, je pense que, dans l'étude d'impact, il y a un tableau avec... sur une base mensuelle des consommations.

25 Mais oui, on... bien, demain, demain.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

30 D'accord. Réfléchissez aussi à la question suivante qui est liée à ça : « Est-ce que l'hiver affecte le volume de cette eau-là? »

Mme JULIE GRAVEL :

Bien, ça, c'est lui qui est en...

35 **M. SERGE THÉRIAULT :**

Le volume prélevé l'hiver est le même que l'été. O.K.?

40 La différence entre l'hiver et l'été, c'est que l'hiver, l'eau qui est pompée par le concentrateur pour le traitement va geler en partie dans le parc à résidus.

Donc, ça nous prend une réserve suffisante d'eau dans les deux bassins pour passer l'hiver.

LE PRÉSIDENT :

5

Mais au printemps, avec la fonte...

M. SERGE THÉRIAULT :

10

Au printemps, on s'assure que nos bassins soient vides, O.K., pour justement accueillir la crue du printemps.

Donc, on accumule de l'eau juste avant l'hiver, qui sert aux procédés de concentration. Si on a un peu trop d'eau, on la traite et on s'en débarrasse pour vider nos bassins complètement avant la crue.

15

LE PRÉSIDENT :

Vers le lac Webb?

20

M. SERGE THÉRIAULT :

Vers le lac Webb, oui.

LE PRÉSIDENT :

25

C'est ça? O.K.

M. SERGE THÉRIAULT :

30

Vers l'effluent HS-1.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

35

M. SERGE THÉRIAULT :

Donc, à ce moment-là, nos bassins sont en mesure de respecter la Directive 019, donc prêts à accueillir la crue de projet.

40

Donc, c'est à ça que servent nos bassins principalement, le printemps, donc accueillir la crue de projet.

Je déborde un peu de la question, probablement.

5

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça soulève d'autres questions...

10

M. SERGE THÉRIAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

... la crue de projet. On pourra revenir sur ce sujet-là demain après-midi.

Mais disons, si on veut demeurer sur la qualité, on sait que le ministère de l'Environnement, lui, va fixer des objectifs environnementaux de rejet.

20

Excusez-moi. Mais si on revient à la quantité d'eau, là, à l'endroit... à la page 4-56 de l'étude d'impact, volume principal, versus la page 708 des chiffres d'eau qui serait... qui circulerait ou serait traitée à l'intérieur du bassin Hesse Centre, on parle de plus de 7 % ou plus de 22 %?

25

Excusez-moi. Ce serait quoi le bon chiffre? Excusez-moi, j'ai une extinction de voix.

Ce serait quoi les bons chiffres de la quantité d'eau à traiter en supplément dans le bassin Hesse Centre? Ce serait combien au juste? +7 ou +22?

30

Page 4-56 de l'étude d'impact, on dit « +7 », puis la page 708, on dit « +22 ».

M. GILLES COUTURE :

Il faudrait prendre le temps de bien regarder votre question et vous revenir, Monsieur le Président.

35

LE PRÉSIDENT :

On va revenir là-dessus demain c'est quoi... une précision sur quel est le bon chiffre.

40

M. GILLES COUTURE :

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci.

Monsieur Girard, ça vous va?

10

Vous allez être là demain?

M. DANIEL GIRARD :

15

Bien, c'est ça, quand on aura le restant des possibilités, en tout cas, de... il faut vraiment qu'on sache le débit du ruisseau qui sort du lac Webb, puis quand on aura le débit, t'sais, on pourra peut-être faire quelque chose de plus complet, là, voir s'il y aurait...

LE PRÉSIDENT :

20

Combien de plus qui va sortir, par exemple, du bassin Hesse Centre? Ils vont pouvoir nous le confirmer, +7 ou +22.

M. DANIEL GIRARD :

25

Puis les normes appliquées par le ministère de l'Environnement aussi. Est-ce que ça va être... à la sortie du lac Webb, est-ce que ça va être les nouvelles mesures ou les anciennes?

30

Si c'est les anciennes, bien, il y a-tu moyen de commencer à penser, comme mesures compensatoires, de filtrer, d'équilibrer l'eau à la sortie du lac Webb?

T'sais, des possibilités pour que ce projet-là fonctionne, il y en a en masse.

LE PRÉSIDENT :

35

Ça va être conditionnellement aux... ce sera quoi les objectifs environnementaux de rejet que le Ministère va exiger. Donc, ça va avoir un impact.

40

On sait que pour... il peut y avoir une concentration relativement forte, on a les notes ici, bon, de matières en suspension, d'aluminium, du soufre, du fer, de l'azote ammoniacal, des nitrates, des nitrites.

Donc, ils peuvent dépasser les critères.

Donc, demain, on pourra revenir plus en détail sur ça, du côté du Ministère, là, quelles seront les exigences du Ministère. Ça prendrait probablement une petite présentation.

5

Donc, demain, on pourra revenir là-dessus en début de séance.

Donc, vous auriez un spécialiste qui pourrait nous en parler plus, madame Paul, ou bien...

10

Mme MIREILLE PAUL :

Le spécialiste, vous le voulez ici, vous voulez l'avoir sous la main demain après-midi, là?

LE PRÉSIDENT :

15

Bien, je conseille peut-être demain après-midi. Il y a-tu quelqu'un qui est capable de nous parler plus en détail des objectifs...

Mme MIREILLE PAUL :

20

Je pense qu'on pourrait peut-être, d'abord, faire une petite présentation très courte ; un, faire la distinction entre qu'est-ce que c'est un objectif environnemental de rejet, qu'est-ce que... que sont les exigences de la Directive 019 et quelles sont les obligations de suivi que le promoteur peut avoir.

25

Est-ce que, ça, ça... parce que c'est... dépendamment du concept avec lequel on travaille, ça n'a pas le même niveau de protection et ça n'a pas non plus le même niveau d'obligation pour le promoteur.

Ça fait que peut-être qu'on pourra faire la distinction.

30

LE PRÉSIDENT :

Puis voir vers quoi ça tend...

Mme MIREILLE PAUL :

35

Oui.

LE PRÉSIDENT :

40

... comme exigences pour la rivière aux Pékans.

Mme MIREILLE PAUL :

D'accord.

5

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, demain après-midi, on pourra commencer la séance avec une présentation sur ce sujet-là.

10

Ça vous irait, monsieur Girard?

M. DANIEL GIRARD :

Parfait. Merci.

15

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie.

20

Je vais maintenant inviter M. Éric Cyr.

Rebonsoir, monsieur Cyr.

25

M. ÉRIC CYR

M. ÉRIC CYR :

30

Rebonsoir. C'était... je voulais mentionner que... c'est plutôt une précision à inclure à la question que j'ai posée précédemment au représentant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Sylvain Boulianne, qui était adressée à ce Ministère.

35

Donc, selon mes informations, on ne peut passer outre le fait -- et jusqu'à preuve du contraire -- qu'il n'y a aucun agent de la faune permanent à temps plein sur la très vaste superficie du territoire de la MRC de Caniapiscau, qui inclut Fermont, Schefferville et la défunte Ville de Gagnon.

40

Situation qui a été dénoncée par la députée de Duplessis, Lorraine Richard, récemment, pour l'ensemble du territoire -- du vaste territoire, un manque d'effectifs d'agents de la faune, ce qui

occasionne une problématique particulière à cause de la grande distance et le déplacement des agents de la faune qui sont situés sur la Côte-Nord, donc, très loins de notre territoire ici.

5 La problématique, c'est qu'on abat systématiquement des loups et des ours qui s'aventurent à proximité des villes et des sites miniers de la région, plutôt que de procéder à une relocalisation des animaux, comme au Labrador-Ouest voisin, qui peut compter sur quatre agents de la faune, donc une relocalisation quand faire se peut. C'est la province voisine, Terre-Neuve-et-Labrador. On pose aussi des pièges.

10 Donc, on parle d'environnement, là, mais la précision que je voulais apporter, c'est relié quand même à cette problématique-là.

15 Je conviens que ce ne sont pas des espèces protégées et que cela pourrait être en partie justifié pour la sécurité des citoyens, mais il existe des alternatives à ce phénomène récurrent. Je ne suis pas contre la chasse.

20 Par contre, la précision que je voulais apporter, là, c'est que j'avais mentionné tout à l'heure que, dans la MRC de Caniapiscau, on comptait au moins trois mines, mais c'est plutôt cinq mines. Il y a le lac Bloom, qui appartient à Minerai de fer Québec, une filiale de Champion ; la mine de Mont-Wright et de Fire Lake qui appartiennent à ArcelorMittal ; Tata Steel à Schefferville, mais il y a aussi la carrière de quartz de Polycor qui est située près de Fermont.

25 Donc, au moins cinq mines en activité et non trois, en plus de d'autres projets miniers qui pourraient voir le jour à l'avenir.

L'équation actuellement... on parle d'environnement, l'équation, on a un vaste territoire qui comprend deux villes, cinq mines, il n'y a zéro agent de la faune, jusqu'à preuve du contraire.

30 J'attends les précisions du Ministère, mais selon mes informations, il n'y a zéro agent de la faune sur le territoire de la MRC de Caniapiscau permanent, à temps plein.

Donc, c'est ça que je voulais préciser.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Et votre question, monsieur Cyr?

M. ÉRIC CYR :

40 Le gouvernement a aussi une responsabilité. On parle d'environnement.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je le sais, mais votre... est-ce qu'il y avait une question ou...

5

M. ÉRIC CYR :

Ça, c'est une précision.

10

LE PRÉSIDENT :

C'est une précision...

M. ÉRIC CYR :

15

C'est une précision à inclure à la question précédente.

LE PRÉSIDENT :

20

... que vous voulez apporter? Mais on va attendre la réponse de... qu'on obtiendra...

M. ÉRIC CYR :

25

Donc, il y a cinq mines, il n'y en a pas trois, puis je vais attendre la réponse...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

30

M. ÉRIC CYR :

... au sujet des agents de la faune.

LE PRÉSIDENT :

35

Je vous remercie pour votre précision.

M. ÉRIC CYR :

40

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que je vais inviter M. Jacques Blais, s'il vous plaît.

5

M. JACQUES BLAIS

M. JACQUES BLAIS :

Bonsoir, Monsieur le Président.

10

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

15

M. JACQUES BLAIS :

Moi, si j'ai bien compris tantôt, le téling actuel, la hauteur permise pour les résidus, elle a été augmentée, c'est bien ça que vous avez dit?

20

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Couture.

25

M. GILLES COUTURE :

En fait, la hauteur permise, dans une certaine section du parc actuel, on l'a déjà atteinte.

30

Ce qu'on dit, c'est qu'on va... en déposant dans le futur des résidus grossiers, on va être en mesure de conserver toute cette hauteur-là à la grandeur de l'empreinte actuelle, ce qui va permettre d'emmagasiner un plus grand volume de matériel.

35

Mais la hauteur maximum, Serge... M. Thériault pourrait me corriger, elle est déjà atteinte, et ce qu'on vise à faire, c'est de garder cette hauteur-là à la grandeur du parc tout en respectant certaines pentes en périphérie évidemment, là.

M. JACQUES BLAIS :

40

Merci. On va revenir à l'eau. Vous avez dit que...

LE PRÉSIDENT :

5 Excusez-moi, mon collègue avait une question à poser.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

10 Excusez-moi.

Parlant de téling, il y aurait des analyses d'échantillons sur le téling du lac Jeannine qui auraient été effectuées par un tiers et rendues publiques sur Internet, je pense, en 2006 et 2010.

15 Alors, il y a M. Marquis qui voudrait savoir si vous disposez de ces données-là, les données d'échantillons. Vous ne l'avez pas?

M. GILLES COUTURE :

20 Non, pas cette analyse-là.

Nous, on l'a mentionné dans notre présentation, là, notre résidu est classifié en quelque sorte par le ministère de l'Environnement comme étant un résidu, là... le terme exact, « faible toxicité » ou le terme... « faible risque ». « Faible risque », excusez-moi.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est sur le lac Jeannine, la question?

30 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

Oui, c'est sur le lac Jeannine.

LE PRÉSIDENT :

35 C'était plus pour le lac Jeannine, la question de M. Marquis, que sur le bassin -- le parc à résidus existant.

40 En fait, ce que M. Marquis semble dire, si je comprends sa question, c'est qu'il dit qu'il y a eu des caractérisations sur... dans le parc à résidus du lac Jeannine, entre autres, qui ont été effectuées par

une tierce... ça aurait été rendu public, supposément, selon ses dires.

Ça ne vous dit rien?

5 Donc, on en prend acte, là, que c'est... M. Marquis pourra éventuellement nous apporter des précisions dans un mémoire qu'il pourra déposer ou nous envoyer une question par... à ce moment-là, par un formulaire Internet où il apporte vraiment des précisions vu que c'est effectivement trop général comme information.

10 On comprend que ça ne vous dit rien.

Très bien. Oui, monsieur Blais.

M. JACQUES BLAIS :

15 Oui, bonjour -- rebonjour. Pour ce qui est de l'eau, vous dites que vous recyclez 95 % de l'eau. Le 5 % que vous prenez, ça sert à quoi?

M. GILLES COUTURE :

20 Ça sert simplement à combler le besoin total de 100 % qu'on a pour opérer le concentrateur.

M. JACQUES BLAIS :

25 Mais...

LE PRÉSIDENT :

30 Un instant.

De ce que je comprends, il y a un effluent vers le lac Webb, là, l'effluent HS-1, qui sort vers la rivière aux Pékans. Donc, il y a une certaine quantité d'eau qui sort des installations minières, là, donc qui n'est pas recyclée.

35 **M. JACQUES BLAIS :**

Oui, c'est parce que moi, ma question, c'est que moi je pense que c'est plus que 5 %.

40 Pour le concentrateur, ça peut être 5 %, mais il ne faut pas oublier que vous avez une centrale thermique qui prend de l'eau.

Ça fait-tu partie de votre 5 %? Parce que vous ne l'avez pas mentionné.

M. GILLES COUTURE :

5

Effectivement, quand je... on parle du concentrateur, là, il y a la centrale thermique, vous avez raison. On sèche le concentré également, donc il y a... c'est sûr que par les cheminées, il y a une certaine quantité d'eau qui s'évapore par là.

10

Donc, ça fait partie du bilan, effectivement, oui.

M. JACQUES BLAIS :

Parfait. Merci.

15

LE PRÉSIDENT :

Merci.

20

M. JACQUES BLAIS :

Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

25

Je vais inviter M. Jean-Sébastien Paquet à s'avancer. M. Paquet sera notre dernier participant pour ce soir.

Bonsoir, monsieur Paquet.

30

M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET

35

M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET :

Bonsoir. Bien, moi, j'ai deux questions, ça va être quand même assez simple.

40

Depuis que... ça fait 17 ans et demi que je suis ici. Depuis que Bloom puis même avant que Bloom soit démarré, j'ai toujours entendu que les eaux du lac Boulder se déversaient du côté de la

Caniapiscau.

5 Sauf que l'autre soir, en regardant tous les... le dossier, je n'ai jamais vu parler de la Caniapiscau puis... bien, c'est ça, c'était mon questionnement.

Puis après ça, bien, ça amène aussi avec... est-ce qu'il y a quelque chose qui a été regardé pour les villégiateurs aussi sur ce côté-là?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Couture.

15 En passant, il y a une dizaine d'années, j'étais sur la commission, j'étais venu à Fermont sur la question du lac Bloom, là, pour... c'est sûr qu'on se posait nous-mêmes aussi la question où était le passage exact parce que... vers le lac Caniapiscau.

Mais il me semble qu'au meilleur de ma connaissance, le lac Boulder semble s'écouler vers... vraiment vers les installations vers le sud, de ce que je comprends, mais...

20 **M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET :**

Le lac Boulder a deux sorties, a deux décharges.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Il aurait deux sorties, O.K. C'est ça, d'abord.

30 **M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET :**

De ce que je sais. Parce que je me souviens très bien que, dans les déversements avec Bloom qu'il y a eu, les eaux brouillées et tout ça, ça s'en allait vers le lac Germaine puis Opiscotiche et compagnie.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Couture.

40 **M. GILLES COUTURE :**

Oui, je vais laisser mon collègue, M. Poulin, répondre à cette question-là.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

5 Oui. Pour la partie sur la séparation des bassins versants, si on prend la limite par rapport au parc à résidus actuel, la limite de bassins versants entre celui de la rivière aux Pékans et celui du réservoir de Caniapiscau se trouve exactement dans ce coin-là.

10 Il y a un lac dans ce coin-là qui s'appelle le lac Carotte qui, lui, s'écoule vers le bassin versant ultimement, vers le lac Boulder, ensuite les lacs Lawrence, Cherny et vers le réservoir de Caniapiscau, donc il s'écoule vers le nord.

15 Alors que la plupart des lacs et ruisseaux qu'on retrouve dans le site du projet d'aménagement des bassins et de parcs à résidus se trouvent dans le bassin versant de la rivière aux Pékans, donc se drainent majoritairement vers le sud.

20 Puis on se trouve à avoir une partie au nord du parc nord-ouest, où il y a une digue qui est passée la limite du bassin versant de Caniapiscau, entre... directement... presque à cheval sur la limite entre les deux bassins versants, dans une zone, là, où il n'y a pas de plans... il y a quelques plans d'eau de tête qui sont là.

LE PRÉSIDENT :

25 Selon la carte que j'ai ici, donc l'annexe A, on aurait le lac Daigle qui s'écoulerait vers le lac Mogridge, mais le lac Bloom et le lac Louzat s'écouleraient vers le lac de la Confusion, puis le lac Mazaré, il s'écoulerait vers la Caniapiscau.

Mais ça, ça fait 10 ans de ça. Ce serait ça, la question.

30 Monsieur Paquet.

M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET :

35 C'est ça. C'était pour voir s'il y avait eu quelque chose d'envisagé avec les villégiateurs puis tout ça.

M. GILLES COUTURE :

40 Concernant les villégiateurs, j'inviterais Annie Desrosiers à vous répondre.

M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET :

O.K.

5 **Mme ANNIE DESROSIERS :**

Bien, en fait, c'est sûr qu'au niveau du recensement, là, du territoire, l'évaluation des baux de villégiature a été faite.

10 À ce moment-ci, là... puis à ma connaissance, à moins que M. Poulin ait une information différente, là, il n'y avait pas nécessairement de baux de villégiature qui nécessitaient une compensation ou une évaluation spécifique.

15 Comme vous l'avez mentionné, il y a vraiment l'histoire de la zone de séparation des eaux qui faisait en sorte qu'il y avait probablement des villégiateurs un petit peu plus impactés du côté des installations de la mine du lac Bloom.

20 Mais à ce moment-ci, là, dans notre évaluation, là, il n'y avait pas de villégiateurs, là, directement impactés par le projet.

20

M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET :

C'est good.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va comme réponse?

30 **M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

35 Donc, je vous remercie de votre participation.

M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET :

S'il y a de quoi, anyway, je reposerai d'autres questions.

40

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

5 **M. JEAN-SÉBASTIEN PAQUET :**

Merci.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'était nos participants qui étaient inscrits ce soir.

Je vais voir si on peut poser encore deux, trois questions qui nous viennent de participants par... et après ça, on va fermer la séance pour ce soir.

15

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Il y a une question des participants, M. Marquis. Elle est formulée de la façon suivante : « Est-ce que de diminuer ou de réduire davantage le soufre dans les sédiments du bassin de sédimentation permettrait de réduire la quantité de fer actuellement déviée vers le téling due à la présence du soufre? »

20

LE PRÉSIDENT :

25 Donc, une question de M. Marquis à savoir est-ce que le soufre intervient pour empêcher, donc, le fer d'être extrait.

Est-ce que la présence de soufre dans le minerai fait en sorte que le fer est plus difficilement extractible? C'est ce que je comprends de la question.

30

M. GILLES COUTURE :

Non, je dirais qu'une des caractéristiques du minerai qu'on a est qu'on a très peu d'éléments traces en termes de concentration, notamment le soufre qui est très bas.

35

Et d'aucune façon le soufre, là, n'est un problème. En fait, c'est plus un avantage concurrentiel qu'un problème au niveau où on l'a actuellement dans notre concentré.

40 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, dans ce cas-ci, il y a peu de soufre déjà dans le composé sulfureux, en tout cas, dans... c'est ça que j'ai vu dans les analyses sur la qualité, là, donc le potentiel d'acide du minerai.

5 De toute façon, vous me parlez qu'il y a peu de soufre déjà dans les résidus, le potentiel de génération d'acide étant faible.

M. GILLES COUTURE :

10 Certainement pour ce qui est du minerai puis du concentré, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

15 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

Juste pour être plus précis, par rapport à la question d'eau potable : est-ce que le site du projet contient... dispose de sources d'eau potable?

20 **M. GILLES COUTURE :**

De sources d'eau potable?

25 **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :**

Oui.

M. GILLES COUTURE :

30 M. Poulin va vous répondre.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

35 Oui, actuellement, dans l'étude hydrogéologique qui a été réalisée, les potentiels des aquifères ont été évalués, et il n'y avait pas d'aquifères de qualité suffisante qui pourraient soutenir une utilisation pour l'eau potable.

40 Et d'autre part, il y a aussi le fait qu'on est dans un secteur où il n'y a pas d'utilisateurs soit actuels ou potentiels de ces réservoirs potentiels d'eau qui pourraient être présents.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Bien, c'était une question de M. Fafard, donc je pense que...

5 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous nous dites qu'il n'y a pas d'aquifères à fort potentiel dans le secteur où vous voulez installer les bassins, là, entre autres? C'est ça qu'on va retenir.

10 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui, exactement.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

15

Alors, il y a le Réseau québécois des groupes écologistes qui... on l'a déjà présenté tantôt, la question est à la toute fin, il y a une longue introduction qui situe un peu le contexte.

20

Et le contexte est le suivant... la question : « Suivant toute la distinction du territoire nordique que le gouvernement accorde au Nord-du-Québec depuis l'annonce du Plan Nord. Alors, cette distinction-là s'est traduite par des engagements qui doivent être pris et ces engagements tournent autour de quatre points : un projet planifié et coordonné qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés ; un deuxième point, une perspective de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale ; un troisième engagement qui touche à une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique ; et le quatrième engagement est lié au développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et aussi soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes. »

25

30

Yvan Croteau aimerait savoir comment est-ce que le présent projet intègre ces quatre principes de développement nordique et comment ces principes-là ont été traduits dans le travail qui est fait?

Lesquels de ces engagements ont été traduits dans le projet?

35

Est-ce que j'ai bien rendu? Vous rentrez dans la perception de la question?

M. GILLES COUTURE :

40

Je peux peut-être offrir quelques commentaires à ce sujet-là puis je demanderai à Jean Lavoie de compléter.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

De compléter.

5

LE PRÉSIDENT :

C'est au regard des objectifs du Plan Nord, ce qui avait été annoncé dans quatre principes.

10

M. GILLES COUTURE :

Ou encore mieux, Jean Ouellet, qui est dans l'assistance, comme directeur général, pourrait aussi compléter.

15

Mais si on parle de développement durable, évidemment, pour beaucoup de monde, ouvrir une mine, ça ne peut pas s'associer au concept de développement durable.

20

Alors que je suis un peu en désaccord avec ça dans ce sens où la responsabilité d'un gestionnaire de mine, dans le domaine du développement durable, selon moi, c'est d'exploiter de façon responsable les ressources dont on dispose.

25

Et ça, ça veut dire ne pas « écrémer » une mine, c'est-à-dire aller chercher l'essentiel, maximiser le profit sur une base... sur du court terme, puis après ça, s'en aller avec le passif, en laissant le passif en place.

30

La mine... notre compagnie opère depuis 60 ans, 40 ans au site du Mont-Wright, et ce qu'on cherche à faire, -- puis je pense qu'il y a plusieurs employés qui en ont un peu témoigné ici ce soir aussi -- c'est d'extensionner la vie de la mine de façon à poursuivre le développement qu'on a amorcé il y a 40 ans et souhaiter que les conditions économiques vont permettre de poursuivre le plus longtemps possible, peut-être même au-delà de 2045, l'exploitation de la mine.

Selon moi, ça l'a un caractère durable, cette approche-là.

35

L'autre commentaire que je ferais, c'est au niveau des Autochtones. Sans être parfait, je pense que... je peux prétendre, en tout cas, que les efforts de rapprochement des dernières années sont dignes de mention.

40

Il y a encore beaucoup d'amélioration à faire, beaucoup de chemin à parcourir, on le sait, mais c'est en faisant ce qu'on fait actuellement, de se parler davantage. Il y a un centre de formation qui vient de se mettre en place à Sept-Îles, on parle de la compétence.

5 Bien, si on est capables de travailler en collaboration pour développer plus de compétence, je pense que c'est peut-être, selon moi, mieux d'embaucher un Autochtone qui a un secondaire 5, qui peut contribuer à long terme à notre opération, que peut-être y aller en faisant des courts-circuits avec quelqu'un qui a moins de compétence, mais qui, à un moment donné, est moins employable dans le futur.

10 En tout cas, c'est toutes des questions un petit peu philosophiques que je vous sou mets, mais je pense qu'il y a quand même des actions concrètes qui se font de rapprochement de ce côté-là pour améliorer les choses.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

15 Alors, si je comprends bien, les différents engagements qui ont été pris, les quatre, vous les avez quand même approchés dans le projet, puisque vous parlez des dispositifs qui sont mis en place pour intégrer, par exemple, les communautés autochtones, les partenariats... les divers partenariats qui ont été faits avec les communautés.

20 Et puis, bien entendu, les questions économiques, les questions sociales et environnementales, puisque c'est de ça qu'on est en train de parler, elles sont prises en compte.

25 Donc, abstraction faite du concept même de développement durable, je comprends de votre réponse qu'il y a quand même différents éléments de ces dimensions-là du développement durable qui sont touchés dans le projet.

C'est bien ce que vous êtes en train de dire?

M. GILLES COUTURE :

30 Je pense que oui.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

35 O.K. Merci.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Donc, nous allons mettre un terme à la séance de ce soir.

5 Donc, je rappelle, Maxandre Guay-Lachance pourra me corriger, donc, demain, nous reprenons la séance à 13 heures, hein, si j'ai bien compris?

Maxandre, Maxandre, Maxandre... est-il là? 13 heures?

10 O.K. Très bien. Donc, c'est effectivement 13 heures. Donc, on reprend ici.

Donc, nous avons convenu avec Mme Mireille Paul qu'il y aurait une petite présentation sur les objectifs environnementaux de rejet et des nuances à faire par rapport à la Directive 019.

15 J'en profiterais également, parce que lorsqu'on prend connaissance des requêtes, donc, un des champs de préoccupation majeur était : qu'est-ce qui arrive si, donc, des... ça déborde vers la rivière Moisie, donc la rivière aux Pékans et la rivière Moisie?

20 Donc, non seulement pour les objectifs environnementaux de rejet, mais on avait Mme Gagnon qui nous a envoyé des questions, on en a aussi de notre côté qui ressemblent à ça.

Mais disons, déjà, demain, aussi préparez-vous, pas longtemps après Mme Paul, pour la question du fameux bassin d'eaux de procédé B+.

25 Il y avait des questions à savoir est-ce que, bon, ce bassin-là doit contenir une pluie de... une période de 24 heures de 1 dans 1 000 ans avec une crue, une fonte de neige, autrement dit, de 1 dans 100 ans.

30 Par ailleurs, dans l'étude d'impact, vous dites aussi que les déversoirs de ce bassin-là vont être capables de prendre la crue maximale probable.

Donc, on a des questions là-dessus.

35 Donc, préparez-vous, demain, Mme Gagnon a des questions, donc ça permettrait d'éclaircir les points en fonction de ses questions, voir si on a d'autres questions complémentaires en lien avec ça.

Donc, demain après-midi, ça pourrait être les deux sujets. On va se concentrer sur l'eau en début de séance, demain après-midi.

40 Donc, je peux même dire la question de madame Gagnon d'avance : « Pour le bassin d'eaux de

procédé B+, quel serait le niveau le plus élevé des conséquences d'une rupture du barrage en période de crue, selon l'article 21? » Madame réfère au Règlement sur la sécurité des barrages.

5 « Encore une confirmation : le bassin B+ sera-t-il ou non -- serait-il ou sera-t-il -- ou non soumis à la Loi sur les barrages? »

10 J'ai vu quelque chose dans ce sens-là. Il y avait quelque chose qui disait différemment ; en tout cas, il va falloir essayer de voir clair là-dedans. « Compte tenu de la correspondance de M. Michel Rhéaume de la Direction de la sécurité des barrages », question de Mme Louise Gagnon, autrement dit, elle, elle réfère au document PR6, avis numéro 34, là, elle a fait une référence à ça.

Donc, c'est deux concepts différents. Donc, la crue maximale probable, être capable d'évacuer, ou un barrage qui va résister à une crue maximale probable, ça veut dire quoi?

15 Donc, comment démêler ça par rapport à la Directive 019 et par rapport à la Loi sur les barrages. Donc, je pense que ce serait pertinent d'avoir des explications de part et d'autre là-dessus pour éclaircir les citoyens et la commission.

20 Donc, sur ce, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée.

Donc, il est 10 h 45, au plaisir de vous voir demain, vers 13 heures.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

25 Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

30 Bonne fin de soirée.

35
40

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H 47
SÉANCE AJOURNÉE AU 20 DÉCEMBRE 2017 À 13 HEURES

Je, soussigné, CHRISTOPHE BOLDUC, sténographe officiel, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques, prises en cette cause au moyen de la sténotypie informatisée, le tout conformément à la loi.

Christophe Bolduc, s.o.

5

10

15

20

25

30

35

40